

À mettre dans vos valises:
L'ASSURANCE-VOYAGE!

CROIX BLEUE

7050
JEAN-TALON
EST PRÈS DES
GALERIES
D'ANJOU
352-1010

LA HAUTE TECHNOLOGIE
Nikon
POUR VOS LUNETTES

Météo

Nuageux, avec quelques averses
min 7 / max 16
page S 16

Sports

MONTRÉAL EXPOS

11

1

page S 7

Vivre



Une technique et de bons produits!
page C 1

Girerd

UNE BUNGUR FOLICHONNE
NOSTRADAMUS AURAIT PRÉDIT L'ÉCROULEMENT DU STADE



Index

Annonces classées	
- immobilier	D10 à D15
- marchandises	D15, E2
- emplois	E2, E3
- automobiles	E3 à E5
- propositions d'affaires	D4
Arts et spectacles	
- informations	B4 à B8
- ciné-horaires	B6
- télé-horaires	B6
- télévision	B4
Bandes dessinées	D11
Bridge	E2
Décès	E6
Économie	D1 à D9
Éditorial	B2
Êtes-vous observateur?	D10
Feuilleton	D11
Horoscope	D12
Le monde	E1, E8
Loteries — résultats:	A7
Mots croisés	D15
Mot mystère	D13
Politique	B1, D16
- Mots croisés	S10

L'intégration n'est pas un droit absolu

La Cour d'appel donne raison aux commissions scolaires sur l'évaluation des élèves handicapés

MARTHA GAGNON

Dans deux causes distinctes, la Cour d'appel du Québec affirme que l'intégration à la classe régulière n'est pas un droit absolu pour les élèves ayant une déficience intellectuelle et des troubles d'apprentissage.

Selon elle, les commissions scolaires sont responsables de l'évaluation et de la classification; elles doivent étudier chaque cas au mérite et fournir les meilleurs services dans les limites du possible. «Il n'existe aucune disposition obligeant une commission scolaire à maintenir tous les élèves dans des écoles et des classes régulières, explique la juge Thérèse Rousseau-Houle.

L'adaptation des services éducatifs peut se faire en toute légalité à l'intérieur d'une classe spéciale ou d'une école spéciale.

D'après la Cour d'appel, ni la Loi sur l'instruction publique, ni les Règlements sur les régimes pédagogiques, ni la Charte des droits et libertés ne fixent l'intégration en classe régulière comme un objectif à réaliser pour tous. «On vise plutôt l'adaptation des services aux besoins de chaque élève en fonction de ses apprentissages et de son insertion sociale.»

Les commissions scolaires doivent cependant offrir des modalités d'intégration dans des classes régulières ainsi que les services d'appui nécessaires.

Étant donné l'importance du débat sur l'intégration scolaire, la Cour d'appel avait

choisi, exceptionnellement, de traiter en même temps les dossiers de Danny Rouette, 19 ans, de Québec et de David Marciel, 12 ans, de Saint-Jean-sur-Richelieu, dont les parents se battent depuis des années pour les faire admettre en classe régulière.

Dans les deux cas, le Tribunal des droits de la personne s'était prononcé en faveur de l'intégration. Inquiètes des conséquences d'une telle décision, les commissions scolaires, avec l'appui de leur fédération, avaient interjeté appel. On comprendra que ces jugements étaient très attendus des dirigeants scolaires et des associations vouées à la défense des droits des handicapés, qui vivent de grands tiraillements.

Si les principes énoncés sont les mêmes dans les deux jugements, les conclusions,

elles, diffèrent. Dans un cas, la Cour d'appel affirme que l'intégration n'est pas souhaitable, tandis que dans l'autre, elle se prononce en faveur d'une intégration partielle.

Dans la cause de Danny Rouette, le plus haut tribunal estime que la commission scolaire de l'Ancienne-Lorette avait pleinement le droit de refuser d'intégrer l'adolescent à l'école secondaire et qu'elle n'a fait preuve d'aucune discrimination. Elle a procédé à de nombreuses évaluations et offert aux parents plusieurs avenues. Les autorités scolaires considéraient que le garçon, atteint du syndrome de Williams, ne pouvait être admis au secondaire étant

VOIR DROIT EN A 2

Le Québec devra obtenir l'accord du Canada

CHANTAL HÉBERT
du bureau de La Presse

OTTAWA

Le premier ministre Chrétien s'est réservé hier le choix de ne pas reconnaître le résultat d'un éventuel référendum québécois si la question posée ne lui convenait pas.

Tout en rappelant qu'Ottawa avait participé activement au référendum de 1980, M. Chrétien n'a pas voulu s'engager d'emblée à répéter l'exercice.

La teneur de la question référendaire sera déterminante pour son gouvernement, a-t-il plutôt indiqué. «Je veux un référendum avec une question très claire, qui ne joue pas sur les mots pour tenter de mêler les gens, qui ne parle pas de souveraineté, de souveraineté-association mais de la vraie chose, c'est-à-dire la séparation du Québec du reste du Canada, a-t-il souligné en anglais aux Communes.

Au Bloc québécois qui lui demandait d'indiquer si oui ou non il reconnaissait le droit du Québec à l'autodétermination, le premier ministre n'a pas répondu explicitement. Disant s'inspirer du droit international, il a simplement déclaré: «Le Québec ne peut pas se séparer du Canada sans le consentement du Canada et sans que nous permettions un vote sur la question. C'est ce qu'on a fait en 1980...»

M. Chrétien a également esquissé les questions sur l'intégrité territoriale du Québec advenant l'indépendance. «Je veux que le territoire du Québec soit tout à fait protégé. La meilleure protection, c'est de rester à l'intérieur du Canada. Les Québécois sont protégés par la constitution canadienne. C'est la meilleure garantie que les Québécois pourraient avoir.»

La semaine dernière, le ministre fédéral aux Affaires autochtones Ron Irwin a promis l'aide d'Ottawa aux autochtones québécois qui ne voudraient pas quitter le Canada advenant l'indépendance. À l'Assemblée nationale, le premier ministre Daniel Johnson s'est insurgé contre cet engagement, qui, selon lui, semble associer Ottawa à un éventuel démembrement du territoire québécois actuel.

Pour sa part, c'est indirectement que Jean Chrétien a quelque peu réprimandé son ministre hier, sur la forme plutôt que sur le fond. «Il a donné une réponse hypothétique à une question hypothétique. Je veux que les membres de mon cabinet et de mon gouvernement parlent d'emploi plutôt que de questions hypothétiques...»

Le Parlement fédéral siègeait pour la première fois hier, au terme d'un congé de dix jours. Malgré la volonté maintes fois répétée du gouvernement Chrétien de ne pas aborder le dossier de l'unité canadienne, le sujet a dominé les échanges de la période des questions.

Le Parti réformiste est revenu à

VOIR QUÉBEC EN A 2

« J'étais prêt à... »



Le président des Nordiques de Québec, Marcel Aubut (à gauche), a présenté hier à la presse le nouveau directeur général de l'équipe, Pierre Lacroix, qui succède à Pierre Pagé. PHOTO REUTERS

« Vas-y », lui a répondu Patrick Roy

ROBERT DUGUAY

Pierre Lacroix est un homme prospère. Mieux encore, un homme respecté. Il n'avait pas besoin d'un poste comme celui de directeur général des Nordiques de Québec pour vivre. Pourquoi s'exposer aux critiques toujours virulentes des amateurs, passer des bouts de nuits à se demander s'il a pris la bonne décision, compter l'argent des autres... «C'est mon risque à moi et je le prends en toute connaissance de cause», a-t-il déclaré hier lors d'un entretien téléphonique.

«J'ai 45 ans, je suis en parfaite santé, mes enfants sont élevés, mon affaire roule, a-t-il poursuivi. Depuis une couple d'années déjà, j'avais préparé mes associés à se débrouiller sans moi, au cas où il m'arriverait quelque chose...»

Ce coup de téléphone de Marcel Aubut est arrivé juste à point. (Voir autres textes dans le ca-

hier Sports) «C'est exactement le genre de défi auquel j'avais le goût de m'attaquer. On m'a offert un mandat clair dans une sphère d'activité qui me passionne et que je pense très bien connaître.»

Son «écurie», une des plus prestigieuses dans le monde du sport (de Robert Sauvé et Michael Bossy à Patrick Roy et Pierre Turgeon, Sylvie Bernier, Gaétan Boucher, Michel Bergeron, Roger Brulotte, etc.), Lacroix l'a bâtie à force de travail, de flair et de loyauté.

«Je ne connais pas d'autre façon de travailler que de dire à chacun ce que je pense vraiment. Je vais essayer d'inculquer dans l'organisation le même esprit qui règne depuis 20 ans dans mon entreprise, on va tous tirer dans la même direction, on va gagner des matches de hockey et on va en perdre en famille.»

Existe-t-il un risque de se retrouver en conflit

VOIR «VAS-Y» EN A 2

Les eaux usées de la Rive-Sud: Paradis recherche le coupable

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse

QUÉBEC

Le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, a demandé à ses fonctionnaires de déterminer par qui la décision de fermer l'usine d'épuration des eaux usées de la Rive-Sud avait été prise, et pour quoi la population n'en avait pas été informée.

«Disons que je ne suis pas heureux de cette décision», a déclaré hier le ministre, qui était interrogé sur la fermeture «pour entretien» de l'usine moderne de l'île Charron, qui fait que les eaux usées de la Rive-Sud sont retournées directement au fleuve.

«On ne sait pas si cet arrêt est justifié. M. Aubertin (le maire de Boucherville) n'était pas au courant, pourquoi le ministère et la population n'ont pas été informés, c'est ce que nous cherchons à savoir. Ces usines sont très coûteuses, dans leur ensemble elles ont coûté 4 milliards de fonds publics, et il est inacceptable qu'à un moment donné, cela s'arrête sans que personne explique rien à personne», a précisé M. Paradis, en déplorant le manque de transparence de cette décision: «Quand on agit de cette façon en environnement, on en porte la responsabilité.»

Pas question toutefois d'appliquer des sanctions

VOIR PARADIS EN A 2

Le pays entre en ébullition, avance Richler

MARIE TISON
de la Presse Canadienne

WASHINGTON

L'écrivain montréalais Mordecai Richler récidive dans le *New Yorker* cette semaine.

Dans un article de huit pages intitulé «O Québec», il décrit l'exode des anglophones par les termes «nettoyage ethnique subtil et non violent».

Il indique qu'entre 1976 et 1990, 129 705 Anglo-Québécois ont quitté la province en raison de sa législation linguistique restrictive et de son tribalisme montan.

«Dans ce climat de nettoyage ethnique subtil et non violent à la québécoise, ce sont les nationalistes francophones qui se sentent opprimés», écrit-il.

Il explique que même si ce sont des Québécois qui ont occupé le poste de premier ministre du pays pendant 29 des 30 dernières années, le vice-président du Parti québécois Bernard Landry, dans une entrevue à *L'Express* en janvier dernier, a quand même trouvé le tour d'affirmer que les Québécois francophones demeurent la dernière nation coloniale de l'hémisphère occidentale.

M. Richler souligne que dans le document politique qu'il a publié en anglais au début du mois, le Parti québécois a fait savoir qu'un Québec indépendant restreindrait une fois de plus l'usage de l'anglais dans l'affichage commercial, limiterait l'accès aux collèges anglophones et ferait du français la langue de travail dans les petites entreprises.

Il ajoute qu'un Québec indépendant maintiendrait le droit d'utiliser l'anglais à l'Assemblée nationale et dans les tribunaux, et garantirait la survie des deux universités de langue anglaise de Montréal, McGill et Concordia.

Pas nécessaire

M. Richler affirme cependant que cela ne serait peut-être pas nécessaire, la moitié des anglophones de Montréal ayant déjà indiqué qu'ils quitteraient le Québec si cette province se séparait.

L'écrivain prévoit une autre conséquence advenant la victoire des séparatistes lors d'un référendum: le reste du Canada ne laisserait certainement pas un premier ministre d'origine québécoise, Jean Chrétien, négocier au nom du pays avec sa province natale.

M. Richler croit que M. Chrétien devrait déclencher des élections. Les Québécois se retrouveraient alors face à un nouveau premier ministre, en la personne du chef du Parti réformiste Preston Manning.

Dans son article, l'écrivain décrit les hauts et les bas du nationalisme québécois, notant que les sentiments séparatistes se nourrissent de plaintes légitimes concernant des injustices passées.

Il indique que le Parti québécois, moribond après le départ du

VOIR RICHLER EN A 2

J'ai besoin de vacances - J'ai besoin de vacances - J'ai besoin de vacances - J'ai besoin de vacances - J'ai besoin de vacances

HAÏTI Réservez et payez avant le 2 juin et économisez Montréal - Haïti 332 \$ Aller simple 252 \$ Haïti - Montréal 352 \$ Aller simple 302 \$	DÉPARTS DE GROUPE: SEPTEMBRE — TUNISIE 9, 16 sept. Grand tour + séjour Ht Palm Beach*** (16 jrs) tous les repas, transferts, assistance 1 599 \$ — MALTE 10, 17, 24 sept. Séjour à l'hôtel Présidentale 4*** — Visite de la Sicile, Goso, Valletta 1 799 \$	COMBINE TUNISIE + MALTE 1 899 \$ — ITALIE (PLAISIR SICILIEN) 2, 9, 16, 23 sept. Visite de Rome, Palerme, Siracusa... — Séjour à Rome avec petit déjeuner — Séjour en Sicile en tout inclus 2 389 \$	R. DOMINICAINE 28, 19 mai Congo Dominicaino 487 \$ Playa Dorada tout inclus 699 \$ Bavaro Palace 2 rps 869 \$ Punta Cana Beach 2 rps 739 \$	SPECIAL SUD CANCUN 28 mai Girasol 499 \$ Catalina 659 \$ Caribbean Village tout inclus 899 \$	VARADERO 29 mai Sol Palmeras 2 rps 669 \$ Melia 2 rps 699 \$ Tortuga 3 rps 529 \$ MARGARITA 27 mai Value Club tout inclus 689 \$	VOL SEULEMENT Paris 469 \$ Amsterdam 567 \$ Bruxelles 499 \$ Alger 839 \$ Londres 588 \$ Casablanca 639 \$ Vienne 769 \$ Tunis 849 \$ Malaga 799 \$ F. Lauderdale 229 \$ Rome 819 \$ Vancouver 449 \$ Le Caire 079 \$ Calgary 359 \$
---	--	---	--	--	---	--

multi-voyages
Permis du Québec
Nombre de places limité
Pour de plus amples renseignements consultez-nous au **858-6260**
8403, rue Saint-Denis
Montréal H2P 2G9

Demain dans *La Presse*

Sortir

Pour les chasseurs d'aubaines!

■ C'est dimanche et il pleut: qu'est-ce qu'on fait? Pourquoi ne pas aller aux puces? Ces commerces à la réputation de bric-à-brac ne sont plus ce qu'ils étaient: ils sont devenus le lieu de prédilection des chasseurs d'aubaines à l'état neuf. On peut aussi y flâner et les amateurs de marchandage s'en donnent à cœur joie, quand ils tombent sur un commerçant dont c'est aussi le plaisir. Un reportage à lire dans le cahier SORTIR, qui présente aussi les itinéraires offerts dimanche par la STCUM pour la visite des musées de l'île de Montréal, à l'occasion de la Journée internationale des musées. A lire demain dans *La Presse*.

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:

● à Montréal: Centre des donneurs de sang, centre commercial Maison-Neuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10h à 18h;

● à l'Île-des-Soeurs: Chambre immobilière du Grand-Montréal, 600, Chemin du Golf, de 14h30 à 20h. Objectif: 130 donneurs;

● au Mont-Saint-Grégoire: avec la collaboration du Club Optimiste, Centre récréatif, 45, avenue de la Montagne, de 14h30 à 20h30. Objectif: 125 donneurs;

● à Tracy: collecte des maires de Tracy et Saint-Joseph, avec la collaboration des Filles d'Isabelle et le Club des Lions Saint-Joseph-de-Sorel, salle du Centre culturel, chemin du Centre civique, de 14h30 à 20h30. Objectif: 225 donneurs.

Insolite

Les prostituées en congrès

Agence France-Presse
RIO DE JANEIRO

■ Réunis à Rio depuis lundi pour le III^e Congrès des travailleurs du sexe, une centaine de prostituées et de travestis revendiquent un changement du code pénal et la réglementation de leur profession.

«Nous voulons assumer la prostitution comme une profession que nous exerçons pour survivre ou pour le simple plaisir», a déclaré hier Gabriela Leite, 43 ans, qui coordonne le Réseau national des prostituées.

Les prostituées veulent changer l'actuel code pénal qui date de 1940 et légaliser le proxénétisme comme cela existe déjà en Hollande et dans l'État américain du Nevada.

«Les prostituées ne sont pas des esclaves devant être libérées ni un mal à réglementer», a précisé Mme Leite qui, à

l'âge de 22 ans, a abandonné sa troisième année de sociologie à l'Université de Sao Paulo pour se prostituer dans le quartier de Boca do Lixo.

Dix ans plus tard, elle a commencé à organiser le Mouvement des prostituées brésiliennes et en 1985 elle a représenté le Brésil dans la discussion des Nations Unies sur la femme, lors de la conférence mondiale de Nairobi, au Kenya.

Aujourd'hui mariée, mère de deux filles et même grand-mère, Mme Leite affirme «qu'elle ne regrette rien de ce qu'elle a fait».

Le III^e Congrès des travailleurs du sexe, qui prendra fin vendredi, abordera les thèmes suivants: dix ans du mouvement des prostituées au Brésil, Code pénal et prostitution, revenus alternatifs pour les travailleurs du sexe, prostitution infantile, fantasmes sexuels et santé.

Sa grenouille a vaincu!

Associated Press

ANGELS CAMP, Californie

■ Un petit garçon rieur de 3 ans, Cody Shilts, est devenu le plus jeune vainqueur du concours de saut de grenouille du comté de Calaveras.

Son poulain, «Willy», a franchi 5 m 81, battant de 1 cm,5 sa principale rivale.

En récompense, Cody a décidé de rendre sa grenouille à sa mare natale.

La quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

873

à quatre chiffres

9680

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
RÉDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6900

ANNONCES CLASSÉES
lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 285-7111
Décès, remerciements 285-6816
GRANDES ANNONCES
Détailants 285-7202
National, Télé+ 285-7306
Vacances, Voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



21-3

CODE DU JOUR

MERCREDI
25 MAI 1994

SUITE DE LA UNE

DROIT

L'intégration n'est pas un droit absolu

donné que son niveau académique ne dépassait pas le primaire.

Dans sa décision, la Cour d'appel souligne: «La commission scolaire privilégiait des apprentissages en classe spéciale et une intégration dans un milieu favorisant la transition entre l'école et le milieu du travail. Ces choix, dans les circonstances, étaient justifiés et respectaient les prescriptions de la Loi de l'instruction publique et de la Charte québécoise des droits».

La Cour d'appel renverse donc le jugement du Tribunal des droits de la personne qui ordonnait également à la commission scolaire d'implanter un programme d'accès à l'égalité pour tous les élèves.

Dans le cas de David Marciel, les choses sont différentes. Il est question d'une intégration au primaire et non au secondaire où les obstacles sont plus grands. La Cour d'appel maintient la décision du Tribunal des droits de la personne et ordonne que l'enfant soit «intégré partiellement» dans certaines matières comme la lecture, la musique, l'ordinateur et la bibliothèque». Elle demande aussi à la commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu de four-

nir les services d'un accompagnateur pour suivre le garçon.

«La preuve démontrait qu'aucun obstacle majeur, tant au plan pédagogique que financier, n'empêchait la commission scolaire d'offrir ces services à David.»

La Cour d'appel maintient également l'obligation pour la commission scolaire de verser la somme de 20 880 \$ aux parents, ce qui représente les honoraires de l'éducatrice qu'ils ont défrayés à un certain moment et une compensation pour les dommages moraux et matériels.

Appelée à commenter ces jugements, la présidente de la Fédération des commissions scolaires, Mme Diane Drouin, déclarait hier qu'elle était satisfaite. «La

Cour d'appel reconnaît que les commissions scolaires sont les mieux placées pour décider du classement d'un élève et que l'intégration n'est pas un droit protégé par la charte.»

Elle ajoute que même dans le cas de David Marciel, le tribunal affirme que l'intégration n'est pas un droit absolu. «Il faut répondre aux besoins de l'enfant dans la mesure du possible.»

À la Commission des droits de la personne, on voulait étudier en profondeur les jugements avant de faire des commentaires. Les associations pour la défense des droits des handicapés se prononceraient dans les prochains jours. Les premières réactions sont plutôt mitigées. □

QUÉBEC

Le Québec devra obtenir l'accord du Canada

la charge pour exiger qu'Ottawa articule une stratégie pour contrer le séparatisme au Québec.

«En ne voulant pas reconnaître l'existence du séparatisme, le gouvernement fédéral crée un vide. En ne disant rien sur de tels problèmes, il cède la scène nationale aux arguments séparatistes et à des répliques fédéralistes qui mêlent davantage qu'elles n'éclaircissent le débat», a soutenu Preston Manning.

À son avis, le gouvernement Chrétien aurait intérêt à articuler une vision plus moderne du fédéralisme à temps pour le prochain match Québec-Canada.

«Un grand plan à la Reform ne fonctionnera jamais, lui a rétorqué Jean Chrétien. Les gens ne veulent plus entendre parler de constitution.» □



Dans une intervention pleine de feu, à la Chambre des communes hier, le premier ministre Chrétien a affirmé que la meilleure façon pour le Québec de conserver son territoire intact était de demeurer au sein du Canada.

PHOTO PC

«VAS-Y»

«Vas-y», lui a répondu Patrick Roy

d'intérêts, vu les relations qu'il entretient avec les joueurs qu'il représente (dont quatre des Nordiques)?

«J'ai soumis un plan à Me Marcel Aubut qui va me permettre de me dissocier de mes anciennes fonctions dans un laps de temps raisonnable, explique-t-il. Il n'y a pas de conflit possible. Mon nouveau travail consiste à protéger

de toutes mes forces les intérêts que l'on me paye pour protéger. Je me sens très à l'aise dans ce rôle-là.»

Notons que Bill Watters, le vice-président des Maple Leafs de Toronto, représentait 125 joueurs de la LNH, dont 12 des Maple Leafs, avant d'accéder à son nouveau poste...

De quelle façon les anciens clients vont-ils réagir à son départ?

«J'en ai appelé quelques-uns ce matin pour leur annoncer la nouvelle. Ils étaient tous très heureux

pour moi, ils m'ont dit d'y aller, de foncer et de faire ce que j'avais à faire sans me soucier de leur sort. Patrick Roy a eu une réaction superbe. Il était presque aussi excité que moi. Il m'a dit vas-y, montre-leur que tu es un gagnant. Ça m'a beaucoup touché.»

Parmi ses priorités, Lacroix devra se construire un personnel d'entraîneurs capable de répondre à sa seule exigence, gagner. Le nom de Michel Bergeron a bien entendu été parmi les premiers mentionnés.

«Michel, c'est un de mes meilleurs amis, a convenu le nouveau dg des Nordiques. Mais sa candidature va être étudiée au même titre que les autres. Je vais commencer par étudier attentivement la nature de l'organisation, essayer de la comprendre le plus profondément possible; je vais ensuite dresser le profil de mon entraîneur idéal; sans mêler l'amitié, je tiens à le répéter.»

Une première tâche qui pourrait déjà lui attirer les foudres des amateurs. □

PARADIS

Les eaux usées de la Rive-Sud: Paradis recherche le coupable

ou même d'intervenir. «On est dans une situation difficile quand on parle de déchets municipaux. Si c'était des déchets de l'industrie privée, on aurait des recours qui pourraient aller jusqu'à la fermeture d'une usine, mais si je décrète la fermeture d'une usine d'épuration, je n'aide pas l'environnement.»

La fermeture de l'usine peut

être justifiée pour améliorer la performance de l'installation, mais elle ne peut être faite sans que le public qui l'a payée soit au courant, a souligné le ministre.

L'opposition

«À l'entendre, ce n'est jamais de la faute de M. Paradis, il n'était jamais au courant», a lancé pour sa part la critique péquiste à l'Environnement, Mme Pauline Marois.

Une situation similaire s'est produite dans la région de Qué-

bec, quand il est apparu que l'usine d'épuration des eaux de la capitale présentait des problèmes de conception. Là encore, dira Mme Marois, l'attitude de M. Paradis «fut de chercher des coupables autour de lui plutôt que d'offrir de l'aide aux municipalités aux prises avec ce problème».

M. Paradis a discuté avec son collègue des Affaires municipales, Claude Ryan, afin que les municipalités soient davantage avisées de l'obligation qui leur est faite d'informer le gouvernement de telles décisions.

Québec avait payé 90 p. cent du coût de cette usine, «et nous aurions dû être informés de sa fermeture par simple courtoisie, soutient le ministre. Si c'est un oubli, c'est un oubli qui est grave. Les unions municipales se feront rappeler qu'on ne peut pas fermer une telle usine sans prévenir le ministère de l'Environnement».

En 1985, les eaux usées de 3,5 p. cent seulement des Québécois étaient traitées. Actuellement, les eaux usées de 65 p. cent de la population québécoise passent par les usines d'épuration. □

RICHLER

Le pays entre en ébullition, avance Richler

premier ministre Pierre Trudeau en 1984, a repris de la vigueur après les tentatives de renouveau constitutionnel du premier ministre Brian Mulroney.

«Maintenant, le pays entre en ébullition», écrit-il.

Il soutient cependant que même si les Québécois ramenaient le PQ au pouvoir, il ne faudrait pas trop s'inquiéter.

«Il faut se rappeler que les Québécois n'appuient l'indépendance que lorsque leur enthousiasme n'a pas de conséquences», affirme-t-il.

Mordecai Richler n'en est pas à ses premières armes avec le *New Yorker*. En 1991, le prestigieux magazine avait publié des extraits de son livre *O Canada! O Québec! Requiem for a Divided Country*. Ceux-ci avaient causé une grande controverse au Québec, M. Richler laissant entendre que la province était anti-sémite.

L'année dernière, l'écrivain a écrit un article dans le *New York Times Magazine* dans lequel il s'en prenait à la loi 101. □

Merci de votre p'tit coup de cœur.



Au cœur de la solution!



PHOTO REUTER

Il y avait foule au cimetière

Des milliers de personnes se sont rendues hier au cimetière national d'Arlington, en Virginie, pour rendre hommage à Jacqueline Kennedy-Onassis, décédée la semaine dernière et inhumée lundi aux côtés de son premier mari, le président John Fitzgerald Kennedy. La foule s'est pressée dès l'ouverture du cimetière derrière le périmètre entourant la tombe, dont les pierres de granit avait été reposées durant la nuit par le personnel.

ÉTÉ CULTUREL AU QUÉBEC

UN CAHIER SPÉCIAL
À NE PAS MANQUER
SAMEDI PROCHAIN DANS

La Presse

La Cour d'appel donne raison à Micheline Parizeau

L'avocate n'aura pas à payer de frais dans le dossier de divorce du couple Lépine

YVES BOISVERT

■ L'avocate Micheline Parizeau a remporté hier une victoire importante devant la Cour d'appel du Québec, qui a cassé un jugement la condamnant à payer personnellement plus de 15000\$ de frais judiciaires dans un dossier de divorce pour «abus de procédure».

Les juges André Brossard, Marc Beauregard et Jacques Delisle ont en effet renversé unanimement le jugement de leur confrère Claude Tellier, de la Cour supérieure, rendu l'an dernier dans une retentissante affaire de divorce.

Les trois juges, qui ont rendu leur décision séance tenante exprimeront leurs motifs par écrit dans les prochains jours.

Dans un jugement rendu le 7 avril 1993, le juge Tellier avait blâmé sévèrement Me Parizeau pour avoir entrepris au nom de sa cliente un nombre effarant de procédures dans un dossier de divorce.

Dans cette affaire, Me Parizeau, qui représentait la femme du riche promoteur immobilier René Lépine, demandait l'annulation d'une entente d'entente signée entre M. Lépine et son ex-femme. Cette entente devait régler toute la question du partage des biens du couple. Elle était d'une valeur d'environ 8 millions de dollars pour Mme Lépine.

Me Parizeau, qui avait elle-même négocié l'entente au nom de Mme Lépine

en 1988, voulait la faire annuler au motif qu'elle n'avait pas été respectée par M. Lépine. Elle demandait de substituer à l'entente de 1988 des versements totalisant 55 millions (35 millions de prestation compensatoire et 20 millions de somme globale). Devant le juge Tellier, on a pu démontrer que M. Lépine «valait» plus de 30 millions.

Quoi qu'il en soit, le juge Tellier avait été outré de voir que Me Parizeau réclamait que l'on mette de côté une entente négociée par elle-même et signée par les deux parties. Il avait rejeté la demande de Mme Lépine et simplement entériné l'entente de 1988.

Mais vu l'ampleur du dossier et le nombre de procédures produites, le juge estimait qu'il y avait eu abus de la part de Me Parizeau et de sa cliente. Il a donc décidé, procédure rarissime, d'instruire ni plus ni moins que le procès de Me Parizeau. Il lui demandait d'expliquer pour quelle raison elle ne devrait pas être personnellement condamnée à payer des frais judiciaires dans cette affaire. Après l'avoir entendue, le juge Tellier avait «taxé» le dossier de 20000\$ de frais judiciaires, et avait condamné Me Parizeau à en payer les trois quarts, l'autre quart devant être payé par Mme Lépine.

Me Parizeau en a appelé de cette décision, et Mme Lépine aussi. Me Parizeau voulait faire annuler les frais, et Mme Lépine voulait que Me Parizeau soit condamnée à les payer à 100 p. cent. Mme Lépine, par ailleurs, n'en a pas appelé de

la décision du juge Tellier qui entérinait l'entente entre elle et son mari.

Devant la Cour d'appel hier, le débat portait donc uniquement sur la question des frais judiciaires.

L'argument essentiel de Me Tremblay est que Micheline Parizeau avait reçu le mandat de sa cliente pour agir comme elle l'a fait dans ce dossier. Ses démarches judiciaires ont été nombreuses (et coûteuses) mais elle ne les a pas faites contre la volonté de la cliente.

Comme le juge Tellier semblait considérer les demandes de Mme Lépine farfelues, Me Tremblay s'est employé à démontrer qu'il n'était pas déraisonnable de demander l'annulation de l'entente entre les Lépine, puisque M. Lépine ne l'avait pas entièrement respectée. Mme Lépine, en tout cas, était convaincue que son ex-mari ne respecterait pas l'entente. Par exemple, il s'était engagé à payer les dépenses afférentes aux résidences de son ex-femme, mais après quelques années, exigeait qu'on les lui soumette pour approbation.

Il y avait certaines zones grises dans l'entente et Mme Lépine estimait qu'elle ne serait pas praticable, a dit Me Tremblay. Dans ce contexte, on ne peut prétendre que Me Parizeau a agi de mauvaise foi, a-t-il plaidé.

Selon l'avocat Tremblay, une animosité s'est installée entre le juge Tellier et Me Parizeau, et le juge a «ciblé» l'avocate, cublant le reste du dossier. Son jugement de divorce, de 81 pages, est consacré

au tiers à Me Parizeau. Me Tremblay a dit que le procès dans le procès de Me Parizeau, qu'a instruit le juge Tellier, a été «souverainement injuste», et selon lui, Me Parizeau a été «piégée».

Au-delà de l'anecdote, cette affaire soulève la question importante de la liberté de plaider, ou du droit d'un avocat de présenter tous les arguments possibles en faveur de son client. Un avocat n'a pas l'obligation de gagner toutes ses causes, et il y a danger, si les avocats sont condamnés trop souvent personnellement aux «frais judiciaires», qu'ils commencent à craindre de plaider certaines questions. Ce n'est donc que dans des cas clairs d'abus, et des cas où l'avocat «sort» de son mandat et entreprend des procédures contre la volonté de son client, que les tribunaux devront les punir personnellement, selon la jurisprudence. Pour le reste, la déontologie des avocats est du ressort du Barreau, et c'est à lui de décider si un avocat a une conduite dérogatoire.

Sans qu'ils aient exprimé de motifs, les juges, par leurs questions, ont semblé d'avis que Me Parizeau avait l'entier appui de sa cliente pour entreprendre toutes les procédures qu'elle a entreprises. Ce dossier n'entrerait donc pas dans cette catégorie exceptionnelle où un avocat outrepassa la volonté du client pour faire de la guérilla judiciaire de son propre chef.

Les juges rendront les motifs de leur décision par écrit dans les prochaines semaines.

Importante saisie de rouleaux de tissu contrefait

La police saisit également des chandails de contrefaçon à l'effigie du groupe Pink Floyd

MARCEL LAROCHE

■ Des dizaines de rouleaux de tissu contrefait illustrant différents personnages des bandes dessinées de Walt Disney, ainsi que des centaines de chandails à l'effigie du groupe britannique Pink Floyd, le tout d'une valeur au détail de 440000\$, ont été saisis par les policiers de la GRC.

L'opération policière, considérée comme l'une des plus importantes en matière de contrefaçon au Canada, s'est déroulée en trois étapes distinctes sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

Mis sur la piste des faussaires qui s'étaient tout d'abord manifestés il y a une dizaine de jours en tentant d'écouler leur matériel dans un magasin de tissus de l'Alberta, dans l'ouest du pays, les policiers de la GRC ont effectué une première perquisition dans les locaux d'une compagnie de la rue Chabanel, dans le nord de Montréal.

Lors de cette visite surprise le lundi 16 mai, les enquêteurs fédéraux y ont saisi environ 15000 mètres de tissu arborant les populaires personnages de Walt Disney, dont les Pierreafeu, Barnay, Looney Tunes, Spider Man, Aladin et Jurassic Park.

Une deuxième perquisition policière, cette fois le vendredi 20 mai dans un vaste entrepôt utilisé par cette société montréalaise, à Anjou, a conduit à la découverte de quelque 45000 mètres additionnels de tissu contrefait provenant vraisemblablement de la même source d'approvisionnement.

Selon le sergent Serge Corriveau, de la section montréalaise des enquêtes fédérales de la GRC, la totalité des 60000 mètres de tissu saisis était destinée au marché canadien. Le matériel contrefait était sur le point d'être expédié dans plusieurs points de vente canadiens et québécois, principalement des magasins de tissus au mètre.

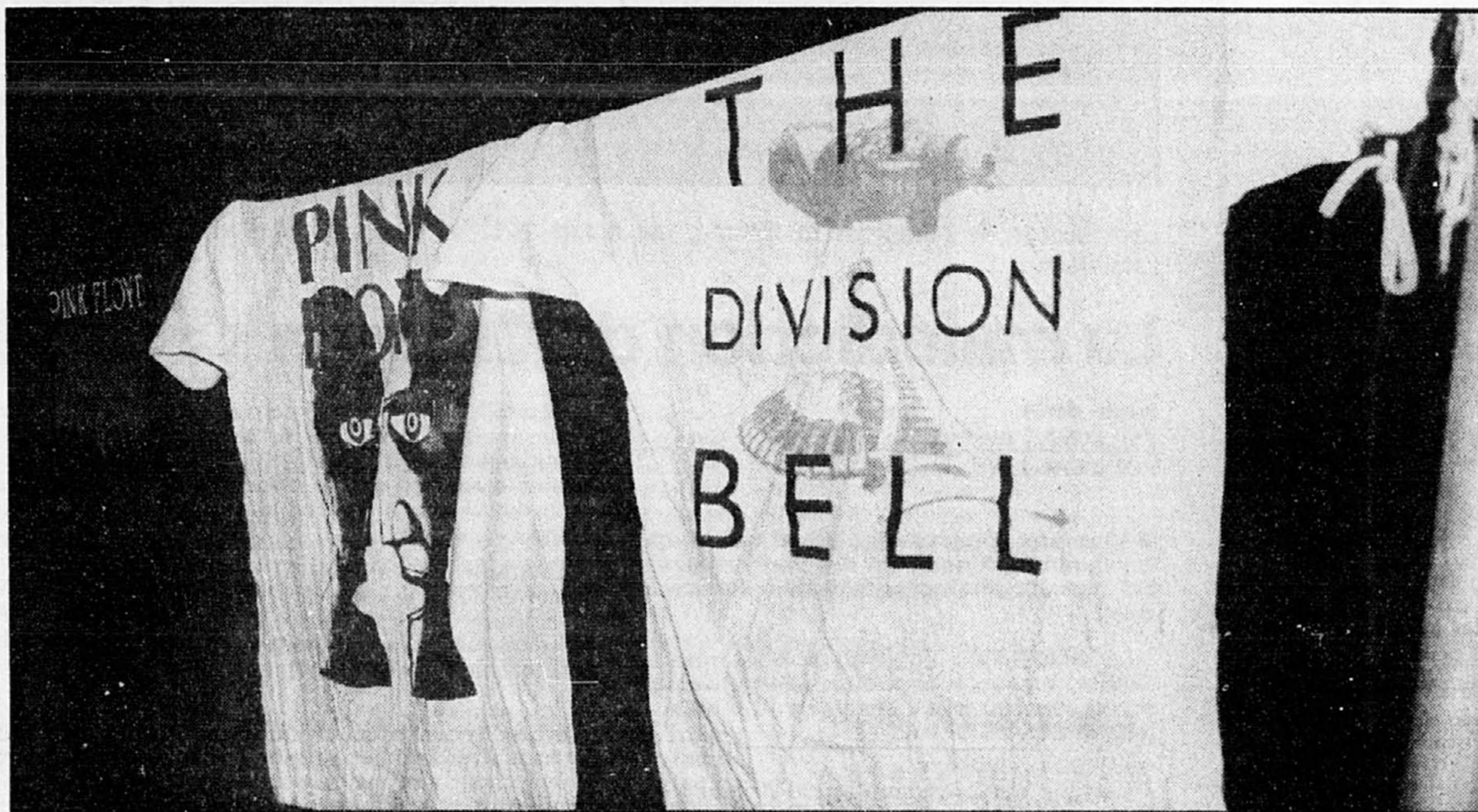


PHOTO ROBERT MADON, La Presse

Les chandails de contrefaçon étaient offerts à entre 15\$ et 20\$ pièce, tandis que les «vrais» se vendent entre 30\$ et 45\$.

L'opération policière a été réalisée en vertu de l'article 42 du Code criminel du Canada qui protège les droits d'auteur, en l'occurrence ceux de la prestigieuse multinationale américaine Walt Disney.

La quantité de rouleaux de tissu saisis par la GRC était tellement volumineuse qu'il a fallu utiliser deux camions-remorques pour en effectuer le transport dans un entrepôt de la rue Belair, à Montréal.

Une autre opération parallèle de la GRC effectuée cette fois dans le cadre du méga spectacle de Pink Floyd présenté au Stade olympique, a aussi porté ses

fruits, les enquêteurs fédéraux ayant mis la main sur environ 1500 faux chandails à l'effigie du groupe de musiciens britanniques.

C'est en effectuant une surveillance discrète dans les rues voisines du Stade olympique, lors des deux premiers concerts de Pink Floyd présentés dimanche et lundi devant des dizaines de milliers de fans, que les policiers de la GRC ont interpellé une dizaine de vendeurs itinérants en possession des chandails contrefaits.

Ces vendeurs de la rue, dont quatre étudiants torontois venus spécialement à

Montréal avec 1100 faux chandails qu'ils offraient en réduction à 15\$ ou 20\$ l'unité, pourraient éventuellement être traduits en justice par voie de sommation.

En conférence de presse hier après-midi, le sergent Serge Corriveau, de la GRC de Montréal, a indiqué que les chandails originaux de Pink Floyd, offerts sous l'étiquette «Brockum», l'unique firme reconnue mondialement pour la distribution, se vendaient entre 30\$ et 45\$ l'unité, alors que ceux portant la marque «Aviva» étaient assurément de fausses copies sans valeur...

L'EXPRESS DU MATIN

CADAVRE À KAMOURASKA

■ La Sûreté du Québec tente d'identifier le cadavre d'un homme retrouvé dimanche à Kamouraska, dans le Bas-du-Fleuve. L'homme, de race blanche, portait une chemise à manches courtes, un pantalon foncé avec une ceinture de cuir noir. Aucune pièce d'identité n'a été retrouvée sur lui.

CYCLISTE TUÉ PAR UN CHAUFFARD

■ Un cycliste d'une vingtaine d'années a été tué par un automobiliste en état d'ébriété, dimanche soir, à Saint-Luc, sur la Rive-Sud de Montréal. L'accident s'est produit vers 22h50 à l'intersection des routes 225 et des Artisans. Le chauffard a été arrêté peu de temps après et accusé d'avoir conduit avec des facultés affaiblies et d'avoir causé la mort.

BLESSÉ PAR BALLES

■ Un homme de 24 ans a été blessé par balles, vers 16h hier, à l'intersection des boulevards Décarie et de Maisonneuve, à Montréal. Selon la police, la victime roulait dans une voiture lorsque l'attentat s'est produit. Atteint à une jambe, l'homme se serait rendu de lui-même à l'hôpital et aurait ensuite été réticent à collaborer avec la police. Aucun suspect n'a été retrouvé.

FEU DE FORÊT CONTENU

■ Le premier feu de forêt majeur au Québec cette année, qui a pris naissance dimanche après-midi à 30 kilomètres au nord-ouest de La Tuque, est contenu par les combattants de la Société de protection des forêts contre le feu. Même si le brasier semblait prendre de la force en début d'après-midi, hier, l'intervention de deux avions-citernes CL-215 a vite freiné l'élément destructeur qui est toujours considéré sous contrôle par les responsables de la protection des forêts.

DROGUE À L'ÉCOLE

■ L'infiltration d'une policière à l'intérieur de l'école secondaire Hormidas Gamelin, à Buckingham, en Outaouais, a permis de porter un dur coup au trafic de drogues dans cette institution. Quinze élèves ont été appréhendés et devront faire face à une quarantaine d'accusations allant de la possession au trafic de stupéfiants.

GUERRE AUX BACTÉRIES

■ L'été, il faut se méfier des bactéries susceptibles de se trouver dans le boeuf haché cru et qui est susceptible de provoquer la colite hémorragique, communément appelée maladie du hamburger. Celle-ci peut avoir des conséquences graves, particulièrement si la personne atteinte est très jeune, âgée ou déjà malade. Les symptômes provoqués par cette bactérie apparaissent de deux à dix jours après la consommation d'aliments contaminés et consistent en de fortes douleurs abdominales suivies de diarrhée sanguinolente. Des nausées, des vomissements et parfois de la fièvre peuvent y être associés. Il faut alors consulter un médecin. On peut obtenir des recommandations en composant sans frais le 1-800-463-5025, ou en téléphonant au bureau régional de l'inspection des aliments.

LA THERMOPOMPE TURCOTTE RÉINVENTÉE POUR LE CLIMAT DU QUÉBEC

Obtenez GRATUITEMENT notre pochette d'information sur un simple appel téléphonique

incluant:

- Un magazine couleur de 26 pages avec plus de 30 illustrations.
- Notre brochure corporative.
- Commentaires de députés et ministres sur la thermopompe Turcotte.
- Découpage de journaux et éditoriaux sur la thermopompe Turcotte.

Thermopompe pour plinthe électrique spécial 3495\$ installation incluse
2000\$ moins cher que la compétition



Tél.: 527-4531



TURCOTTE TURCOTTE TURCOTTE TURCOTTE TURCOTTE

briquer
mopompes

Quebec, le 20 mai 1993

Leonard
en chauffage
Canada

«votre lettre par laquelle vous me faites allusion de la thermopompe Turcotte, climat québécois et surtout produit bien...»

«...mes plus sincères félicitations pour l'ingénierie qui, jumelée à un juste prix, nous apporte de qualité réitérée, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.»

Le ministre,
Marc Yvan Côté

Modèle Hitachi
incluant contrôle à distance

(C.S.A.)

LE NAUFRAGE DE L'EMPRESS OF IRELAND

Une plaque sera apposée sur l'épave du paquebot

Presse Canadienne
POINTE-AU-PÈRE

Après une messe spéciale qui sera chantée le 29 mai, le plongeur torontois Terry German nagera jusqu'à 30 mètres sous la surface du golfe Saint-Laurent pour apposer une plaque sur l'épave de l'Empress of Ireland.

Lorsque le paquebot a sombré, il y a 80 ans, 1012 personnes à son bord périrent, ce qui en fit le pire désastre maritime de l'histoire canadienne. Parmi ces victimes, 140 des leaders de l'Armée du Salut du Canada en route pour

un congrès en Angleterre. La plaque sera apposée à leur mémoire.

La tragédie s'est produite à environ quatre kilomètres au large du phare de Pointe-au-Père, un peu trop loin du Musée de la Mer pour que les visiteurs puissent discerner la bouée qui marque l'emplacement où repose pour toujours l'immense navire.

Des douzaines de corps avaient été rejetés sur la rive et furent inhumés à un endroit où le Canadien Pacifique a érigé un mémorial, dans le village de Pointe-au-Père, dans la péninsule gaspésienne. Beaucoup d'autres victimes ont été inhumées au ci-

metière Mount Pleasant de Toronto, où une cérémonie est organisée annuellement à leur mémoire.

L'épave est toutefois demeurée le dernier bateau de quelque 700 des victimes.

M. German, un plongeur et cinéaste professionnel qui explore l'épave de l'Empress of Ireland depuis cinq ans, en collaboration avec les responsables du Musée de la Mer, a révélé qu'il fixera la plaque au-dessus du sabord de coupée, où il sera visible pour tous les plongeurs.

Le paquebot repose sur son

flanc tribord sur un fond boueux, à 50 mètres de la surface.

Épave fréquentée

Les plongeurs s'y rendent régulièrement depuis de nombreuses années.

«L'épave est immense», confie German, ajoutant qu'il est toutefois difficile de plonger en ces lieux.

«La visibilité est très mauvaise. Il y a beaucoup de sédiments et de plancton en suspension dans l'eau. L'eau est très froide et les courants incertains.»

Moins d'un mois après le nau-

frage, des plongeurs du Canadien Pacifique percèrent un trou dans la coque à l'aide d'explosifs et pénétrèrent dans la chambre forte du navire pour récupérer un million de dollars en lingots d'argent et un autre million en valeurs non précisées.

Ils récupèrent également de nombreux sacs de courrier. Les lettres furent séchées et expédiées à leur destinataire. Ces enveloppes, aujourd'hui, sont considérées comme de précieuses pièces de collection.

L'épave de l'Empress est demeurée inviolée jusque durant les années 60 alors que des ferrail-

leurs en ont prélevé les immenses hélices. A l'heure actuelle, un homme d'affaires gaspésien utilise un ancien chalutier comme plate-forme de plongée pour enlever le bois de teck dont étaient fabriqués les ponts et s'en servir comme bois précieux à divers usages.

Philippe Beaudry, un consultant de Montréal, plonge dans ces eaux depuis maintenant 24 ans et possède une collection de 1500 objets qui en proviennent.

«Toute l'histoire et la technologie canadiennes se résument dans ce navire», affirme-t-il.

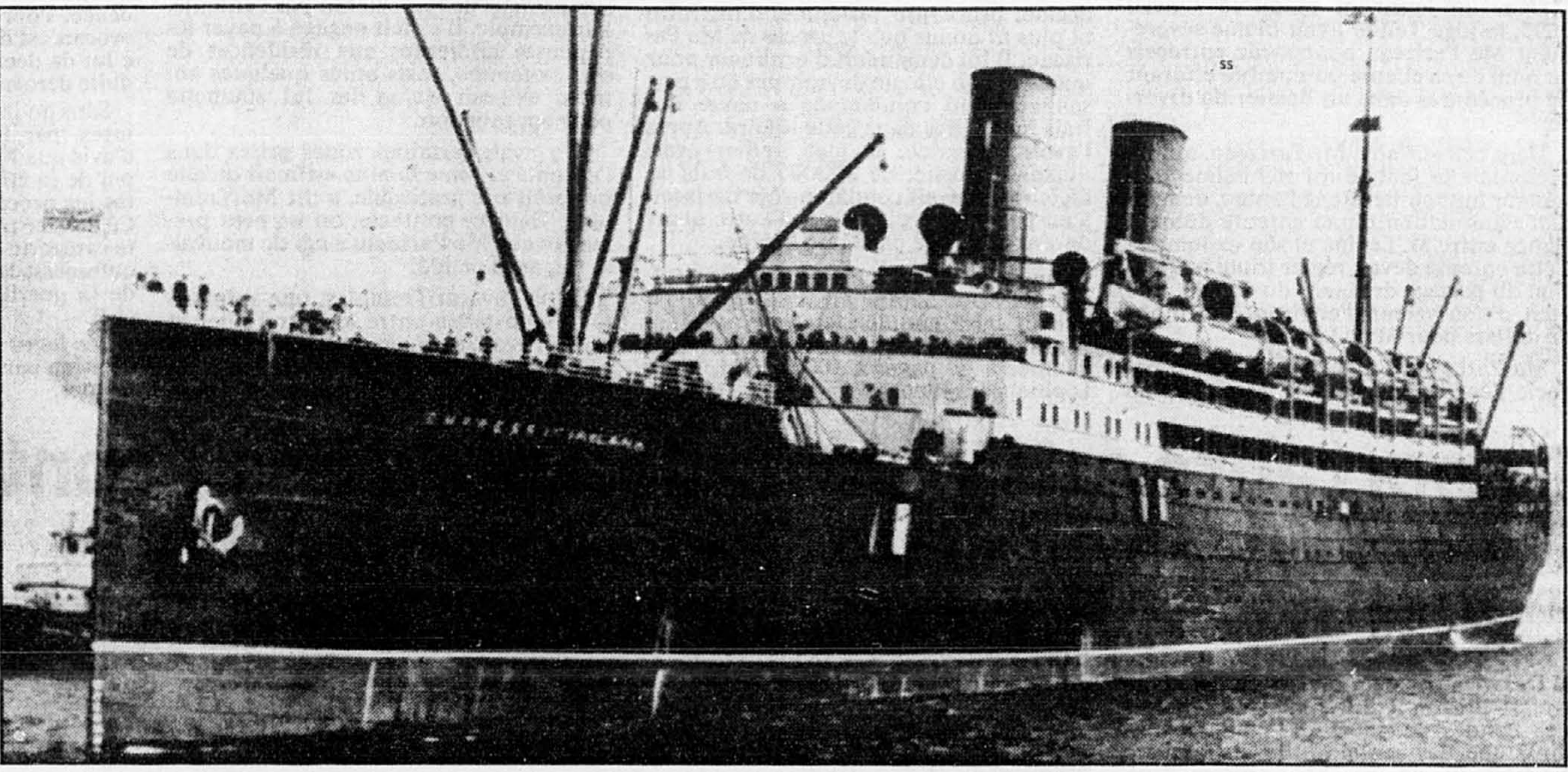


PHOTO CP

Le naufrage de l'Empress of Ireland, qui a fait 1012 victimes, le 29 mai 1914, a été la pire catastrophe maritime de l'histoire canadienne.

La malédiction de Crippen s'est-elle accomplie?

ROB BULL
de la Presse Canadienne
POINTE-AU-PÈRE

Sa carrière progressait à grand pas: il était devenu le capitaine d'un des plus luxueux et des plus sécuritaires paquebots à fendre les mers.

La malédiction de Crippen était presque oubliée lorsque le capitaine George Kendall devint «maitre après Dieu» de l'Empress of Ireland.

Presque...oubliée.

Lorsque l'Empress sombra, le 29 mai 1914, et que 1012 des personnes qui étaient à bord perdirent la vie, les journaux établirent rapidement un lien entre cette catastrophe et la malédiction lancée sur Kendall par le meurtrier Hawley Harvey Crippen, quatre ans plus tôt.

«La malédiction du Dr Crippen a-t-elle finalement frappé le capitaine Kendall?» titrait le *Montreal Star* au lendemain du naufrage. «C'est la question que se posent beaucoup de personnes qui ont vécu de près l'affaire Crippen.»

Rien ne permet de croire que ces questions ont été posées en hauts lieux, mais la malédiction n'en permettait pas moins de rédiger des titres accrocheurs.

En 1910, Crippen avait assassiné sa femme, une actrice de music-hall, disséqué son corps et inhumé les morceaux dans le sous-sol de leur résidence londonienne. Il voulait fuir en Amérique du Nord avec sa secrétaire et maîtresse de 20 ans, Ethel Le Neve.

Kendall, un marin professionnel qui prenait rapidement du galon, avait 35 ans et commandait le M.V. Montrose, le premier navire construit par le Canadien Pacifique pour desservir ses liaisons dans l'Atlantique-Nord.

Le Montrose avait quitté l'Europe pour une traversée de onze jours vers le Canada lorsque le capitaine Kendall identifia deux passagers suspects: un homme portant la barbe et des lunettes ainsi qu'un garçon aux allures étranges.

Il découvrit un récent journal britannique, à bord, affichant la photo de Crippen et une description de sa maîtresse. Se mettant à grignoler, il effaça la moustache et les lunettes de la photo, y dessina une barbe épaisse et reconnut immédiatement son passager.

Il fit parvenir un message radio à Scotland Yard.

«Je soupçonne fortement Crippen le meurtrier et sa complice d'être parmi mes passagers. La complice est déguisée en garçon. La voix, les manières et la morphologie sont indubitablement ceux d'une fille. Les deux voyagent sous le nom de M. Robinson et fils.»

Un détective quitta immédiatement la Grande-Bretagne à bord d'un vapeur rapide avec instructions de monter sur le Montrose lorsque ce dernier stopperait sur la côte gaspésienne pour embarquer un pilote avant de poursuivre son voyage sur le Saint-Laurent.

C'était la première fois de l'Histoire que la radio était utilisée dans le but de capturer un criminel en fuite.

Le *Montreal Star* se rappelait tous les détails de cet incident.

«C'est dans ces mêmes flots où l'Empress a

sombré que le capitaine Kendall avait livré le médecin qui, jusqu'alors, ne savait pas que son identité réelle avait été perçue à jour, au chef inspecteur Walter Dew, de Scotland Yard, et aux officiers de police de la province de Québec», rappelait le quotidien.

Crippen menotté

Kendall lut le mandat d'amener à Crippen, à bord du Montrose, et aida les policiers à passer les menottes au couple.

Alors que le meurtrier était soumis à une fouille avant d'être ramené vers l'Angleterre pour y subir son procès et y être éventuellement pendu, «Crippen, enragé, fixa ses yeux gonflés par la rage en direction du jeune capitaine et se mit à crier», ajoute le *Star*.

«Vous paierez cette traîtrise», fulmina-t-il en direction du capitaine Kendall.

Ce dernier reçut une récompense de 250 livres pour la capture de Crippen, mais n'encaissa jamais le chèque signé par le Secrétaire au Home Office de l'époque (Intérieur), Winston Churchill. Il le fit plutôt encadrer et il était affiché en bonne place dans sa cabine.

À l'âge de 39 ans, le 1er mai 1914, il prit le commandement de l'Empress of Ireland, un des meilleurs navires du Canadien Pacifique.

Le *Montreal Star* laissa entendre que c'est à ce moment-là que la malédiction commença à faire son oeuvre.

Le 29 mai 1914, Kendall survécut au naufrage de son navire et contribua à sauver des douzaines de personnes dans les eaux glacées du golfe Saint-Laurent.

Il ne devait jamais plus commander un navire du CP et mourut dans son lit, en 1965, à l'âge de 91 ans.

FINANCEMENT

5,8 %
pour
48
mois

OU

Tercel à partir de 189 \$ par mois

Corolla à partir de 234 \$ par mois

Camry à partir de 299 \$ par mois

Location 48 mois

à taux bonifiés par Toyota crédit.
24 000 km par an. Plus transport,
préparation (600 \$), taxes en sus. Valeur
garantie à la fin du bail. Tercel 3 625 \$,
Corolla 5 124 \$, Camry 9 284 \$.

DERNIÈRE
SEMAINE!

ST-LÉONARD
TOYOTA

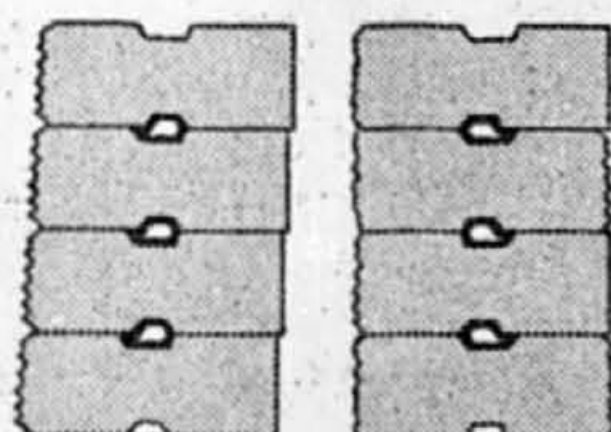
7665, boul. Lacordaire
(coin boul. Métropolitain)

Tél.: 252-1373

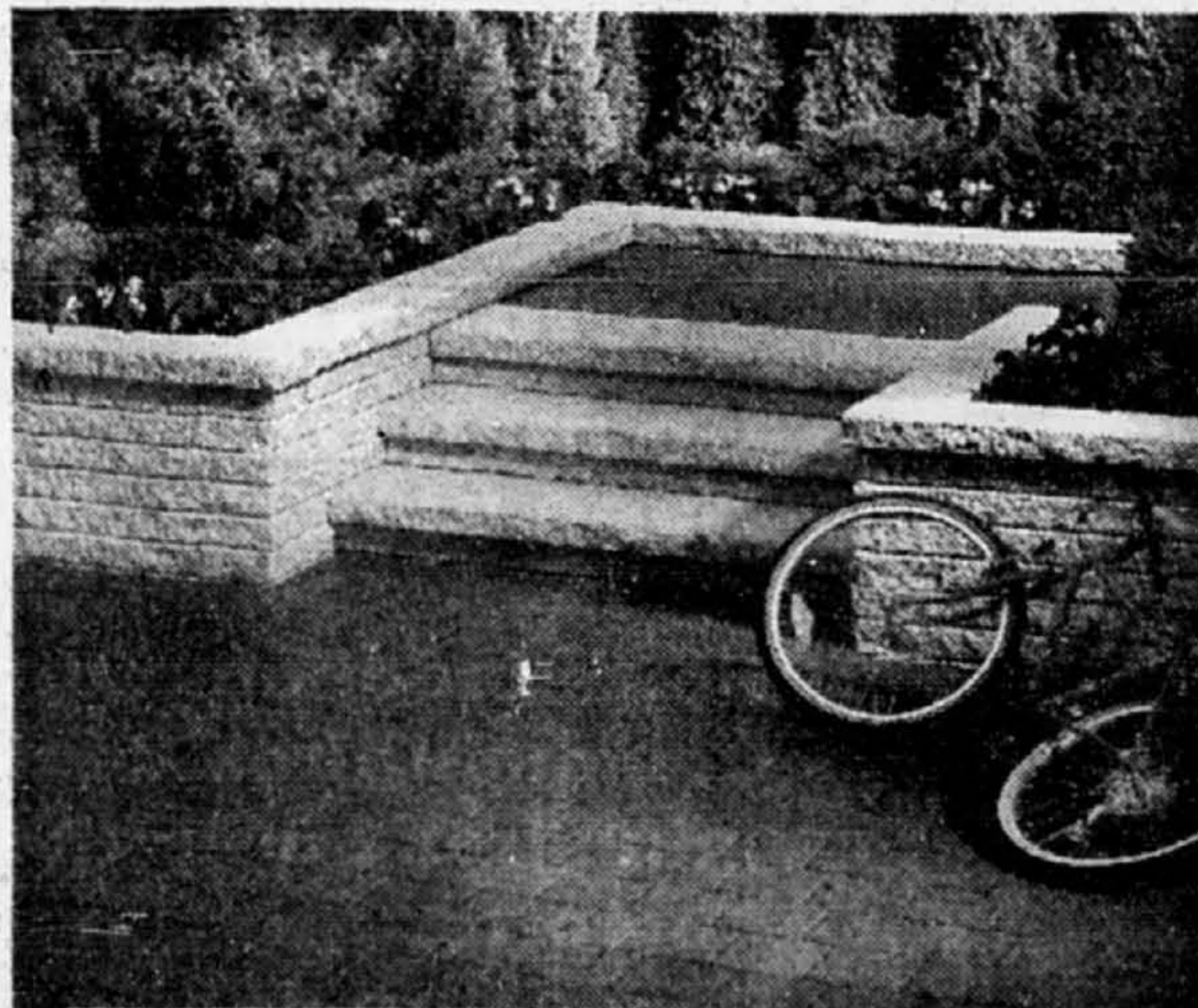
le MAXI-TRANSBLOC... ingénieux jusqu'au bout des blocs!

Transpavé

Fabricant de produits de béton



Système d'emboîtement révolutionnaire
exclusif à TRANSPAVÉ
utilisant une pièce de polypropylène qui permet
de réaliser un muret vertical ou incliné.



MAXI-TRANSBLOC®

- ✓ Couleurs pastel s'harmonisant à la brique de parement
- ✓ Choix d'accessoires
- ✓ Garantie contre l'effritement

Une boîte de fleurs gratuite!

Demandez notre brochure d'installation gratuite et recevez, en prime, un certificat cadeau échangeable contre une boîte de fleurs. Cette offre est faite conjointement avec les Horticulteurs du Québec.

- Marché Central: angle Métropolitain & l'Acadie
- Marché Laprairie: 1200 chemin St-Jean

Nom _____ Code postal _____
Adresse _____

Écrire à: **Transpavé Inc.** 500, rue St-Eustache,
St-Eustache, (Québec) J7R 4K3
ou téléphoner: (514) 491-7800 ou 1-800-363-8099

Laval
225, Belrose, Vinant (514) 963-2562
228, Giffé Labelle, Fabreville (514) 625-0717
70, avenue Des Terrasses, Ste Rose (514) 622-2746
3254, boul. Ste-Rose, Ste-Rose (514) 622-0347
3838, St-Martin Ouest, Chomedey (514) 836-3987
435, Principale, Ste-Dorothée (514) 689-4498

Rive-Nord
2053, rue Belléfeuille, Trois-Rivières (819) 371-9455
147, rue Éclaircie, Joliette (514) 752-2582
32, rue Dupuis, St-Jacques de Moncalm (514) 839-3891
1426, route 125, Ste-Julienne (514) 837-7221
467, Charlevoix, Terrebonne (514) 473-3481
121, St-Charles, Ste-Thérèse (514) 430-7770
28, Immaculée, St-Eustache (514) 473-4571
224, 25, avenue St-Eustache (514) 473-6411
3639, chemin Oka, St-Joseph-du-Lac (514) 473-7620
8312, route 146, Lechâte (514) 962-3707



Transpavé

500, rue St-Eustache,
St-Eustache, Québec J7R 4K3
Tél.: (514) 491-7800

Bellefleur
882, boul. L'Hauteur (514) 464-5465

Châteauguay
191, boul. Industriel (514) 691-7791
99, Principale (514) 692-9992

Laprairie
1160, chemin St-Jean (514) 659-2727

Longueuil
1461, La Prairie (514) 670-7600

Montréal
5980, St-Jacques Ouest (514) 482-8381
2585, Côte de Liesse (514) 332-0520

Montréal Ouest
3933, boul. St-Charles (514) 676-3023
11409, Boul. Des Saules (514) 664-9064
1289, boul. Des Saules (514) 636-1810

Sherbrooke
4854, route 143, Sud

Lennoxville (819) 566-3632

St-Constant
810, St-Pierre Nord (514) 866-8289

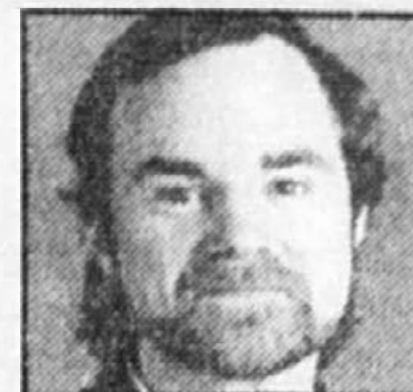
St-Hyacinthe
855, Principale, St-Dominique (514) 773-3723

St-Mathias
91, Chemin des Patriotes (514) 658-5020

Valleyfield
2559, Mt. Langlois (514) 373-9887
458, boul. St-Jean-Baptiste (514) 698-0632
Vaudreuil
1153, boul. Raymond (514) 455-5658

LE NAUFRAGE DE L'EMPRESS OF IRELAND

André Pratte



Le marché

« Encore une consultation! Qu'ils arrêtent donc de consulter et qu'ils décident! » C'est peut-être ce que vous vous êtes dit en voyant l'annonce dans les journaux, hier matin. « Participez au projet concernant la réouverture permanente du marché Bonsecours, disait la publicité de la Ville de Montréal. Vous êtes invités à préciser la nature des activités proposées, les modalités de réalisation, et à apporter, le cas échéant, des améliorations au projet. »

Étant donné les préjugés qui ont cours contre les consultations lancées par l'administration Doré, cette réaction d'impatience serait compréhensible. D'autant plus que dans le cas du marché Bonsecours, l'exercice piloté par le Bureau de consultation de Montréal paraît particulièrement lourd.

Mais quoi qu'on pense des modalités, dans ce cas-ci, la Ville a raison de consulter la population. Parce que le marché Bonsecours a une place tout à fait particulière dans l'histoire de Montréal et dans le cœur des Montréalais. Et parce que la réouverture proposée par la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA) est cruciale pour l'avenir du Vieux-Montréal.

Dans ses belles années, le marché Bonsecours fut beaucoup plus qu'un marché de viande et de légumes. Pendant 25 ans, l'édifice abrita l'hôtel de ville de Montréal. Longtemps, on y tint des assemblées publiques de toutes sortes, et on y joua des pièces de théâtre. Ce fut, dit un document de la SIMPA, « un lieu de rencontre et d'échange, au même titre que le perron de l'église ».

Marché, lieu de rassemblement, carrefour social: c'est cette triple vocation originale que la société paramunicipale veut redonner au marché Bonsecours, tout en l'adaptant aux réalités d'aujourd'hui.

Ainsi, au niveau de la rue de la Commune, on trouverait des commerces d'alimentation et les étals de producteurs maraichers. Au niveau de la rue St-Paul serait aménagée une « place marchande » où s'installeraient des magasins offrant le meilleur de la production montréalaise dans des domaines comme les métiers d'art, le design et la mode. Au centre de tout cela, un grand café où seraient disponibles journaux, billets de spectacles et renseignements touristiques.

Au troisième étage enfin seraient aménagées de grandes salles permettant la tenue d'activités culturelles diverses, d'expositions, de conférences et d'assemblées.

Pas de McDonald's, pas de t-shirts, promet la SIMPA. « Nous ne louerons pas au premier venu, jure le directeur général Clément Demers. Nous voulons trouver de bonnes occupations, bonnes pour les gens du quartier, et bonnes pour Montréal. »

Le projet nécessiterait des rénovations évaluées à huit ou neuf millions. La Ville, qui a déjà épongé des millions de dollars de dettes de la SIMPA, ne veut pas mettre une *conne* là-dessus. Avant d'amorcer les travaux, la Société devra donc être absolument sûre de pouvoir louer au moins 50 p. cent des espaces disponibles, de sorte que les investissements requis puissent être financés par les revenus de location.

En somme, il s'agit de faire du marché Bonsecours ce qu'il devait être après la restauration de 1964, « le pivot du Vieux-Montréal de demain ». Ce qu'il ne devait jamais parce que la Ville décida d'y enfermer des fonctionnaires plutôt que d'y convier les Montréalais.

Les résidents du Vieux n'auraient plus à s'expatrier pour faire leur marché. Pour les touristes, le marché Bonsecours serait un *must*, comme le Quincy Market à Boston. Et pour vous et moi, le marché deviendrait, douze mois par année, un lieu de rencontre agréable et animé. « Plutôt que de partir tout de suite après le bureau, les gens resteraient une heure de plus dans le Vieux-Montréal », espère le chargé de projet à la SIMPA Gerald McNichols.

Un projet séduisant, non? Et le plus beau, c'est que sa réalisation dépend des Montréalais. Car voici un rêve qui ne verra pas le jour par la seule volonté des bureaucrates et des politiciens. « C'est pour ça qu'on a besoin de la consultation, explique M. McNichols. Il faut savoir s'il y a des commerçants qui sont capables de relever ce défi-là. Se donne-t-on la chance de se faire plaisir, de se donner quelque chose comme ça? »

Il s'agit de voir, en somme, si la fierté a un marché.

Grace Hannagan Martyn, dernière survivante

ROB BULL
de la Presse Canadienne
POINTE-AU-PÈRE

■ Elle revoit encore ses parents, priant auprès du bastingage, alors que l'Empress of Ireland s'enfonçait rapidement dans les eaux glacées du golfe Saint-Laurent.

Grace Hannagan Martyn, qui est aujourd'hui âgée de 87 ans, ne portait qu'un pyjama au moment où on l'a glissée le long de la coque du navire, au bout d'une longue corde.

« Je me souviens que je reposais sur le dos de mon père qui nageait », dit-elle d'une voix menue mais très claire, en rappelant des souvenirs remontant à 80 années. « Il se dirigeait vers ma mère qui était aussi dans l'eau. »

Mme Martyn n'a jamais revu sa mère. Le corps de son père fut récupéré.

Les parents de Mme Martyn figuraient parmi les 1012 personnes qui périrent lorsque le luxueux paquebot Empress of Ireland du Canadien Pacifique sombra, en 14 minutes, au petit matin du 29 mai 1914.

Ce fut le pire désastre maritime de l'histoire canadienne.

Quant à Mme Martyn, elle est la seule des 465 survivants de l'Empress qui soit toujours en vie.

Le naufrage du Titanic, deux ans plus tôt, avait fait plus de victimes. L'Empress of Ireland avait toutefois perdu plus de passagers, soit 840 contre 807 pour le Titanic. Les autres disparus étaient des membres d'équipage, soit 187 pour l'Empress et 696 pour le Titanic.

« Ce fut le pire désastre maritime de l'histoire canadienne. »

Quant à Mme Martyn, elle est la seule des 465 survivants de l'Empress qui soit toujours en vie.

Le naufrage du Titanic, deux ans plus tôt, avait fait plus de victimes. L'Empress of Ireland avait toutefois perdu plus de passagers, soit 840 contre 807 pour le Titanic. Les autres disparus étaient des membres d'équipage, soit 187 pour l'Empress et 696 pour le Titanic.

Même les gens de Pointe-au-Père semblent avoir oublié que leurs parents avaient rescapé, vêtu et accueilli de nombreux survivants de l'Empress.

Le 29 mai prochain, une messe spéciale rappellera l'événement. Les restes de nombreuses victimes qui ne purent être identifiées ont été inhumés dans une fosse commune, près de Pointe-au-Père, fosse marquée d'un mémorial.

Mme Martyn, aujourd'hui grand-mère, vit à St. Catharines, en Ontario. Elle avait survécu en se cramponnant à une épave en bois provenant du navire de

14 000 tonnes alors qu'il sombrait.

Cette tragédie n'aurait jamais dû se produire.

L'armateur, la Lloyds de Londres, clamait très haut qu'il y avait à bord plus de gilets de sauvetage que de passagers et que les chaloupes de sauvetage étaient très nombreuses. L'Empress avait reçu la meilleure cote des assureurs au chapitre de la sécurité.

Exercice d'urgence

Le capitaine George Kendall avait fait répéter l'exercice d'urgence à ses 420 membres d'équipage avant que les passagers ne montent à bord pour sa première traversée de la saison, à partir de Québec.

Seulement 87 des 300 cabines de première classe étaient occupées par des bien nantis, y compris un millionnaire âgé de Montréal et sa jeune épouse, un médecin britannique, une héritière de Nouvelle-Zélande et un comédien britannique bien connu. Chacun avait payé 350\$ pour faire la traversée dans le grand luxe.

Environ la moitié des 450 places, dans les deuxièmes classes, avaient été vendues, notamment à de nombreux travailleurs étrangers oeuvrant aux usines de Ford, à Détroit.

Ces usines avaient été fermées temporairement et les ouvriers retournaient en Europe, les poches pleines de dollars américains, afin de passer l'été auprès de leurs familles.

Derrière les cabines des troisièmes classes, la chambre forte contenait pour un million de dollars de lingots d'argent provenant de Cobalt, en Ontario.

L'Empress quitta Québec à 4 h 27 de l'après-midi, le 28 mai.

Sur le pont principal, Grace a admiré son père, Edward Hannagan, directeur de l'orchestre de la division torontoise de l'Armée du Salut, qui faisait répéter des hymnes à l'ensemble. Les musiciens portaient alors un tout nouvel habit rouge et un chapeau à pointe ressemblant à celui de la GRC.

Après ce concert, la famille Hannagan retourna dans sa cabine.

Cabine confortable

« Notre cabine était confortable, se souvient Mme Martyn. Il y avait un évier, un lit sous le hublot et deux couchettes superposées. Mes parents voulaient me coucher sur le lit, mais je craignais que l'eau n'entre par le hublot, si bien qu'ils m'ont étendue sur une des couchettes, celle du haut. »



Cette photo de la famille Hannagan a été prise avant que l'Empress of Ireland fasse naufrage, le 29 mai 1914. Grace, alors âgée de sept ans, a survécu tandis que ses parents n'ont pu être sauvés.

Mme Martyn se souvient d'avoir exploré le navire en compagnie d'un garçonnet de huit ans.

Il y avait beaucoup à voir à bord de ce luxueux navire.

L'Empress abritait notamment une aire pour le jeu de cricket. Dans la salle de bal, un orchestre à cordes de cinq musiciens égayait les amateurs de belle musique. On retrouvait aussi à bord une bibliothèque, une salle aménagée spécialement pour les fumeurs, plusieurs salles à manger, une salle de bal et un élégant café abrité sous un dôme en verre. Les enfants des troisièmes classes avaient une boîte de sable à leur disposition.

Environ trois heures après que Mme Martyn se fut endormie, soit vers 1 h 30 du matin, l'Empress ralentit pour faire descendre le pilote du Saint-Laurent, puis mit le cap au nord-est en direction du golfe Saint-Laurent.

Le Storstad

Le Storstad, un vapeur de construction norvégienne, se dirigeait pour sa part dans l'autre direction, s'apprêtant à prendre un pilote à son bord. Se dirigeant vers Montréal, ses soutes étaient pleines de charbon provenant du Cap Breton. Sa coque, renforcée pour protéger le navire des glaces que l'on rencontre fréquemment sur ce parcours, était profondément

enfouie dans l'eau, à cause de sa cargaison.

Les responsables des deux navires signalèrent leur présence l'un à l'autre avant d'entrer dans un banc de brouillard. Lorsqu'ils en sortirent, il était trop tard pour arrêter.

La proue du Storstad s'enfonça dans la coque de l'Empress, entre les deux salles de chauffage. En quatre secondes, ces deux immenses compartiments furent éventrés jusqu'à vingt pieds sous la surface de l'eau.

La proue du Storstad fut enfouie, mais personne à bord ne fut blessé gravement. Des torrents d'eau, entre-temps, s'engouffraient dans l'Empress.

« J'ai entendu un bruit, comme si une grosse pièce pyrotechnique avait explosé à l'extérieur, se souvient Mme Martyn. Cela m'a réveillée et j'ai interrogé mon père. Il croyait que le bruit avait été provoqué par le départ du pilote à bord d'une navette. »

Évacuation

« Un homme est alors accouru dans le corridor, criant que le navire était sur le point de sombrer et invitant tous les passagers à fuir. »

Le paquebot commença à giter fortement à tribord. Il était presque impossible d'escalader les escaliers menant aux ponts supérieurs, dans l'obscurité, car l'Empress versait de plus en plus sur la droite, rappelle Mme Martyn.

« Les gens trébuchaient et tombaient les uns sur les autres. Nous nous en sommes sortis très difficilement. »

La majorité des passagers des troisièmes classes périrent dans leurs cabines. Les Hannagan et quelque 700 autres personnes réussirent à se rendre sur les ponts supérieurs.

William Clark, un Irlandais, était soutier dans la chambre des machines lorsque la tragédie se produisit. Deux ans plus tôt, il faisait le même métier à bord du Titanic...

Il se rua à son poste de secours, près des chaloupes de sauvetage et entreprit de les mettre à l'eau, en compagnie d'autres membres de l'équipage. Malheureusement, seulement quatre des embarcations de sauvetage purent être mises à l'eau. Les autres, à cause de la gîte du navire, quittèrent leurs bossoirs et se fracassèrent sur les ponts, tuant et blessant des marins et des passagers.

M. Clark devait affirmer plus tard que des deux naufrages, celui du Titanic avait été le plus éprouvant, car il avait mis beaucoup plus de temps à sombrer.

Tout a été rapide

« Avec l'Empress, tout s'est fait très rapidement, de dire le soutier. Elle a roulé dans l'eau, comme un cochon dans un fossé. »

Environ 300 personnes connurent une fin rapide dans les eaux glacées du golfe, alors que des embarcations venant de Pointe-au-Père et Rimouski sillonnaient les lieux, dans la nuit, récupérant les corps et évitant les débris. Un survivant a affirmé avoir entendu des voix moribondes, dans la nuit, chantant un hymne religieux.

Le capitaine Kendall a témoigné que les deux cheminées de l'Empress se sont enfouies dans le golfe 14 minutes après la collision.

Il a sombré avec le navire, mais est revenu à la surface grâce à l'air emprisonné dans son vaste manteau.

Recueilli par une embarcation de secours, il a aidé à retirer plusieurs survivants de l'eau et les a ramenés à bord du Storstad, qui participait aux recherches.

En montant à bord du cargo, il s'est rué en direction du capitaine Thomas Anderson, s'écriant: « Vous avez coulé mon navire. »

Le vol le plus rapide vers Hong Kong

À COMPTER DU 9 JUIN, CATHAY PACIFIC OFFRE UN VOL DIRECT TORONTO-HONG KONG

Le 9 juin, nous offrirons l'envolée la plus courte et la plus rapide en direction de Hong Kong, notre service direct à partir de Toronto. Avec trois pratiques envolées hebdomadaires, nous nous assurons que vous arriverez dans la meilleure forme possible. Nos nouveaux départs en soirée de Toronto vous permettent d'arriver frais et dispos à Hong Kong, prêt à affronter une journée d'affaires bien remplie. Et si vous poursuivez votre route, vous pourrez faire correspondance avec tous nos vols vers les autres coins de l'Asie. Notre trajet plus court vous permet de vous détendre, d'apprécier le superbe confort de notre spacieux appareil 747-400, notre service en vol légendaire et un seul bref arrêt à Anchorage, pour faire le plein. Il n'y a tout simplement pas de meilleure façon d'aller à Hong Kong. Pour obtenir de plus amples renseignements, appelez votre agent de voyages ou Cathay Pacific au 1-800-268-6868.

JOURS DES ENVOLEES	No DE VOL	DÉP.	ARR.
De Toronto Mar., jeu. et dim.	CX 829	23 h 55	06 h 30*
De Hong Kong Mar., jeu. et dim.	CX 828	14 h 00	18 h 30

Miles Aérien accordés pour toutes les envolées. Vols non-fumeurs seulement. * Jeu., sam. et mar.

Swire Group

Aéroplan

CATHAY PACIFIC
Arrivez en meilleure forme



Harcèlement sexuel: l'Hôpital général juif n'est pas à blâmer

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

Un Montréalais qui réclamait une compensation de plus de 40 000 \$ de l'Hôpital général juif pour avoir été harcelé sur les lieux de son travail vient d'être débouté par le Tribunal des droits de la personne.

M. X travaille comme cuisinier à l'Hôpital général juif à temps partiel à compter du mois d'août 1991, sur une base temporaire et sur appel. Il y côtoie quelque 30 personnes.

Au cours des trois mois suivants, il se plaint à trois reprises d'être l'objet de harcèlement en raison de son homosexualité.

Une première fois, en septembre 1991, il rapporte à son patron immédiat que certains collègues lui montrent des poignets cassés (signes généralement interprétés comme identifiant un homosexuel), mais ne fournit aucun nom, ni autre détail.

Le patron rappelle aux employés de la cuisine leur obligation de respect mutuel. Deux mois plus tard, M. X. ma-

nifeste sa réticence à modifier son quart de travail, modification qui le mettrait à nouveau en contact avec plusieurs autres personnes. Il signale alors que les employés de la cuisine se moquent de lui en raison de son orientation sexuelle et accuse l'un d'eux de l'avoir insulté en gestes et en paroles.

Celui qui est pointé du doigt nie les accusations. La direction suggère une rencontre entre les trois parties afin de tirer les choses au clair. M. X. refuse. Quelques jours plus tard, un

vendredi, un employé de la cuisine colle des étiquettes dans le dos d'autres employés, dont une sur laquelle il est écrit: «Je suis un pédé».

M. X. en hérite. Il s'en plaint à son patron.

Le lundi suivant, il ne se présente pas au travail. Il rencontre finalement son patron quatre jours plus tard. Il indique qu'il ne veut plus travailler à la cuisine, qu'il ne désire pas d'action disciplinaire contre ses compagnons de travail et refuse de fournir les noms des personnes qui l'auraient harcelé.

Un congé de maladie de quelques jours lui est accordé.

M. X. refuse de remplir le formulaire requis pour être muté à un autre poste. Il ne retourne pas les appels de son patron et ne collabore pas avec le service des ressources humaines.

Au cours des cinq mois suivants, M. X. retourne à l'hôpital une fois la semaine pour y suivre une séance de psychothérapie. Il reçoit alors des prestations d'assurance-chômage.

Dans sa décision, le Tribunal rappelle que le harcèlement fondé sur l'orientation sexuelle implique une conduite à caractère vexatoire non désirée ou refusée par la victime ainsi qu'un effet continu de cette conduite dans le temps.

Le tribunal juge que les deux premières plaintes sont tellement vagues et imprécises qu'il lui est impossible de juger s'il y a eu harcèlement.

Le tribunal juge que la troisième

plainte a été prouvée mais que le geste posé n'a pas eu d'effet continu.

M. X. «n'a pas été soumis sans répit et même fréquemment à la moquerie de ses compagnons de travail. Il a plutôt été victime d'un acte isolé répréhensible mais dont la gravité ne suffit pas à elle seule à lui conférer un caractère harcelant», écrit le juge Simon Brossard.

Le Tribunal note que le plaignant était particulièrement sensible à toute référence à son orientation sexuelle puisqu'il éprouvait des difficultés personnelles à l'accepter.

En conclusion, le tribunal considère que la direction de l'hôpital n'est pas à blâmer parce que la plainte a été prise au sérieux et que des éléments de solution ont été ébauchés et des suggestions ont été faites.

En conséquence, le plaignant devra défrayer les coûts liés à l'étude de son dossier.

LA FAMEUSE GARANTIE STEAM-WAY: ENTIERE SATISFACTION OU ARGENT REMIS NOTRE CLIENTÈLE C'EST NOTRE RÉPUTATION

S SERVICE DE NETTOYAGE **STEAM-WAY** POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT

GRATUIT Nettoyage d'une pièce
GRATUIT Nettoyage des conduits principaux et de la fournaise

Nous payons la TPS
Nous payons la TVQ
NOS IMBATTABLES BAS PRIX

3 DERNIERS JOURS
Pour réserver pour une date ultérieure

NETTOYAGE DE TAPIS

11⁹⁵\$ SEULEMENT PAR PIÈCE (minimum de 2 pièces à ce bas prix) + 3e pièce gratuite

46⁹⁵\$ SPÉCIAL POUR 4 PIÈCES Moins de 10 \$ par pièce + 5e pièce gratuite

74⁹⁵\$ SUPER SPÉCIAL POUR MAISON COMPLÈTE 5 pièces plus 1 couloir et jusqu'à 15 marches C'EST MOINS DE 9\$ PAR PIÈCE + 1 pièce gratuite

39⁹⁵\$ CANAPÉ DE TOUTE DIMENSION OU 2 FAUTEUILS + 1 pièce gratuite

79¢ NETTOYAGE DE CARPETTES EN USINE Cueillette et livraison incluses PI CAR. Service rapide

TÉLÉPHONEZ: du lundi au vendredi de 8 h à 21 h samedi et dimanche de 8 h à 17 h EXT.: 1-800-461-9595

NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION

ESTIMATION COMMERCIALE INDUSTRIELLE ET INSTITUTIONNELLE DISPONIBLE

Pourquoi respirer de la poussière et de la saleté nuit et jour quand les experts Steam-Way peuvent facilement éliminer toute la poussière de votre maison, à un prix plus qu'abordable?

Votre maison, comme la plupart des autres, est pleine de moutons, de particules, de vieux plâtres, de clous, de copeaux de bois, de bactéries, de virus, de saleté et même quelquefois de boules de poils qui peuvent provoquer des allergies et entraîner une augmentation des frais de chauffage et de climatisation.

29\$ SEULEMENT par bouche de ventilation

NETTOYAGE DE STORES DE TOUT GENRE Cueillette et livraison incluses SERVICE RAPIDE

GRATUIT: NETTOYAGE DES CONDUITS PRINCIPAUX ET DE LA FOURNAISE

Nous déplaçons et remplaçons la plupart des meubles afin de nettoyer rigoureusement toute la pièce. Nous préparons les régions très sales pour s'assurer d'un nettoyage complet. Nous utilisons notre propre procédé de vapeur pénétrante pour nettoyer adéquatement jusqu'au plus profond des fibres. Rendez-vous de soir disponible sans frais additionnels.

333-3333 COMPOSEZ

Nous croyons que l'air pur et la propreté améliorent l'environnement.

OUVERT DIMANCHE

Satisfaction garantie 100%

Ne traversez pas les «lignes» cet été
SANS ASSURANCE VOYAGE DESJARDINS

Forfait-été individuel : à partir de 20 \$
Encore plus avantageux pour tous les membres d'une même famille

Valable en tout temps jusqu'au 15 septembre 1994
Aux États-Unis et au Canada, hors de votre province de résidence

1 800 463-7830

Assurance-vie Desjardins

Un seul appel suffit!

THERMOPOMPES EN LIQUIDATION
GARDEZ VOTRE SANG-FROID

Malgré la chaleur, restez de glace tout l'été grâce aux rabais sur toutes nos thermopompes.

NOUS BATTONS TOUS NOS CONCURRENTS! Thermopompe 2 tonnes **LENNOX**

À compter de **2 995 \$**

ECONOTECH

Le seul centre de liquidation de thermopompes à Montréal
TÉLÉPHONEZ DÉS MAINTENANT...
733-1414

MOTEL Dubé
Vue sur le fleuve

Tarifs spéciaux jusqu'au 1er juin et à partir du 12 septembre '94: **22,50\$** par personne, occ. double (taxes en sus)

24 chambres modernes à partir de **32,50\$** par personne, occupation double du 1er juin au 12 septembre '94 Hébergement, déjeuner continental (taxes en sus)

8 chalets avec cuisinettes à partir de **37,50\$** par personne, occupation double du 1er juin au 12 septembre '94 (taxes en sus)

Piscine extérieure chauffée, jeux

182, rue Fraser, Rivière-du-Loup (Qc) G5R 1C8
(418) 862-6354 - Fax: (418) 862-7688

Faites-nous le plaisir de vous accueillir!

fleur des bois
LA FINE FLEUR DES AUBERGES

Imaginez-vous à 15 heures 30, en vacances, 28 degrés C, sur la terrasse près de la piscine dégustant des yeux la table d'hôte du soir de la salle Cardinale...

souper, coucher, déjeuner et taxes
2 PERSONNES : 115\$

103, Route du Quai, Rivière-Ouelle (Qc) GOL 2C0
1-800-463-1201

Le Bas-Saint-Laurent
Là où vous aimerez revenir

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA RÉGION, DEMANDEZ LE 'GUIDE TOURISTIQUE 1994' ET LE 'GUIDE FORAITS-VACANCES'

CONTACTEZ-NOUS Association touristique du Bas-Saint-Laurent 189, boul. Hôtel-de-Ville Rivière-du-Loup G5R 5C4
1 800 5 6 3 5 2 6 8

Le Bas-Saint-Laurent

Là où l'on sort des sentiers battus...

Rivière-Ouelle, Saint-Denis, Kamoursaka, Saint-André, Notre-Dame-du-Portage, Saint-Alexandre, La Pocatière, Saint-Pascale, Saint-Pacôme, Pohénégamook, Rivière-Bleue, Cacouna, L'Isle-Verte, Trois-Pistoles, Saint-Simon, Saint-Mathieu, Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Hubert, Saint-Cyprien, Saint-Louis-du-Ha!-Ha!, Cabano, Notre-Dame-du-Lac, J.A.L., Dégelis, Saint-Fabien, Bic, Rimouki, Pointe-au-Père, Sainte-Luce, Saint-Narcisse, Blainville, Saint-Donat

HOTEL LEVESQUE
Centre de villégiature et de congrès - Rivière-du-Loup
171, rue Fraser, Rivière-du-Loup (Qc) G5R 1E2
VILLÉGIATURE, CENTRE DE SANTÉ, VUE SUR LE FLEUVE

WEEK-END SANTÉ À partir de 299\$ pers. / occ. double
Incluant 7 soins, 2 nuitées, 2 soupers, 1 dîner, 1 déjeuner, 1 brunch

CROISIÈRE AUX BALEINES À partir de 86\$ pers. / occ. double
Incluant hébergement, souper, déjeuner, croisière avec Navimex

VISITE DES ÎLES À partir de 76\$ pers. / occ. double
Incluant hébergement, souper, déjeuner, et visite des îles avec la Société Duvetnor

Salle à manger gastronomique - Restaurant familial - Piscine - Vélos de courtoisie - Terrain de jeux

Tél.: (418) 862-6927 **1-800-463-1236** Téléc. (418) 867-5827

AUBERGE DE LA POINTE

HOTELLERIE DE VILLEGIAURE EN BORDURE DE LA MER

AUBERGE de la POINTE

FORFAIT DEMI-CLUB
Chambre. Souper
Déjeuner. Service
Club santé
À compter de 59,50\$ occ. double (taxes en sus)

125 chambres - Restaurant - Théâtre
- Centre de santé - Piscine intérieure, sauna, salle d'exercice - Vélos - Animateurs
- Site panoramique - Voisin du traversier

Demandez notre dépliant 40 forfaits
Informations-réervations 1(800)-463-1222

RIVIÈRE-DU-LOUP

AUBERGE DU PORTAGE

Sympathique auberge de style victorien, située sur la plage de Notre-Dame-du-Portage, à 10 km de Rivière-du-Loup

Thalasso-thérapie, algothérapie, pressothérapie, hydrothérapie, enveloppement d'argile, bain de boue, soins à l'argile...
Massage suédois, californien, shiatsu, trager, polarité, drainage lymphatique.

Rabais hors-saison 25%
6 mai au 24 juin
19 août au 10 octobre

98,00 \$ par personne / par jour (occupation double)
(CHAMBRE, 3 REPAS, 1 SOIN DE SANTÉ)

671, ROUTE DU FLEUVE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE (QUÉBEC)
G1L 1Y0 (418) 862-3601
Fax: (418) 862-6190

Un jeune coupable d'homicide involontaire sera emprisonné en attendant sa sentence

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
JOLIETTE

■ Un frère et une sœur de Daniel Lacombe, battu à mort sans qu'il se défende dans une halte routière, son ex-conjointe et une collègue enseignante ont revécu, hier, les plus mauvais moments de leur vie quand ils ont été invités à venir s'adresser au juge Carol Richer, au palais de justice de Joliette.

Ces quatre personnes ont été appelées à la barre par Me Pierre Loranger, adjoint au substitut en chef du procureur général pour le district judiciaire de Joliette, dans le cadre de sa plaidoirie avant que le juge Richer, de la Cour du Québec, fasse connaître sa sentence à l'endroit de Patrick Paquette, 19 ans, qui, le 21 mars, a reconnu sa culpabilité à une accusation d'homicide involontaire.

Après avoir écouté l'avocat de la défense, Me Michael Brind'Amour, qui dans ses représentations a fait témoigner le père de Paquette, le juge Richer s'est rendu à la demande de la Couronne en ordonnant la détention du jeune homme jusqu'au prononcé de sa sentence qui aura lieu le 9 juin. Il était en liberté depuis son arrestation le 12 décembre 1992, quelques heures après le drame.

Me Loranger réclame une peine allant de huit à 10 ans d'emprisonnement, tandis que son collègue Brind'Amour a demandé au juge Richer de prononcer une sentence de deux ans moins un jour, avec probation, ce qui empêcherait Paquette d'aller dans un pénitencier.

Une grande émotion

Durant toute la durée de l'audience, l'amie de Patrick Paquette lui tenait les mains en le regardant fréquemment dans les yeux.

Quand le président du tribunal a fait connaître sa décision, M. et Mme Paquette se sont mis à pleurer à chaudes larmes en se serrant dans les bras.

Du côté des amis de la victime, on a senti une satisfaction.

Dans ses arguments, Me Loranger a mentionné que les parents de Paquette étaient aussi les victimes de ce triste événement, mais qu'il fallait que justice soit rendue.

Avant d'entrer dans les contenus des témoignages, soulignons que Daniel Lacombe revenait d'une soirée avec des camarades enseignants lorsqu'il a décidé de s'arrêter dans cette halte routière pour soulager un besoin de la nature.

Pour leur part, Paquette et

d'autres individus, dont deux d'âge mineur, avaient décidé, après une soirée dans une discothèque et une brasserie, d'aller faire la guerre aux homosexuels qui draguent à cet endroit.

C'est ainsi que Paquette a suivi Lacombe, il s'est toutefois trompé puisque que sa victime était un homme «à femmes». Il a été dit devant le juge Richer que l'enseignant avait reçu quatre coups de poing au visage de la part de son agresseur et qu'une fois étendu inconscient par terre, Paquette lui a sauté sur l'estomac et sur l'abdomen.

Avant de quitter, il lui a vidé les poches et l'argent a servi à payer une partie de l'essence et à acheter pour le groupe des patates frites.

Pour Me Loranger, la justice ne doit pas regarder s'il s'agit d'un crime impliquant un homosexuel ou pas: une personne a été victime d'une violence aveugle et gratuite et son responsable doit en payer le prix. Les agresseurs, poursuit le procureur, ont laissé leur victime inconsciente, sans même prendre la peine de faire un appel anonyme à la police.

Enseignante comme son frère, Marianne Lacombe a donné un récit qui a donné la chair de pouls aux plus endurcis. Elle a dû interrompre ses propos à quelques reprises pour essuyer des larmes et pour «calmer» ses mains qui ne cessaient de bouger à cause de la nervosité.

Cette femme se demande pourquoi il a rencontré un jeune d'âge mineur en deux occasions — dans un restaurant et un cinéma — deux mois après avoir été traduit en justice pour la mort de son frère.

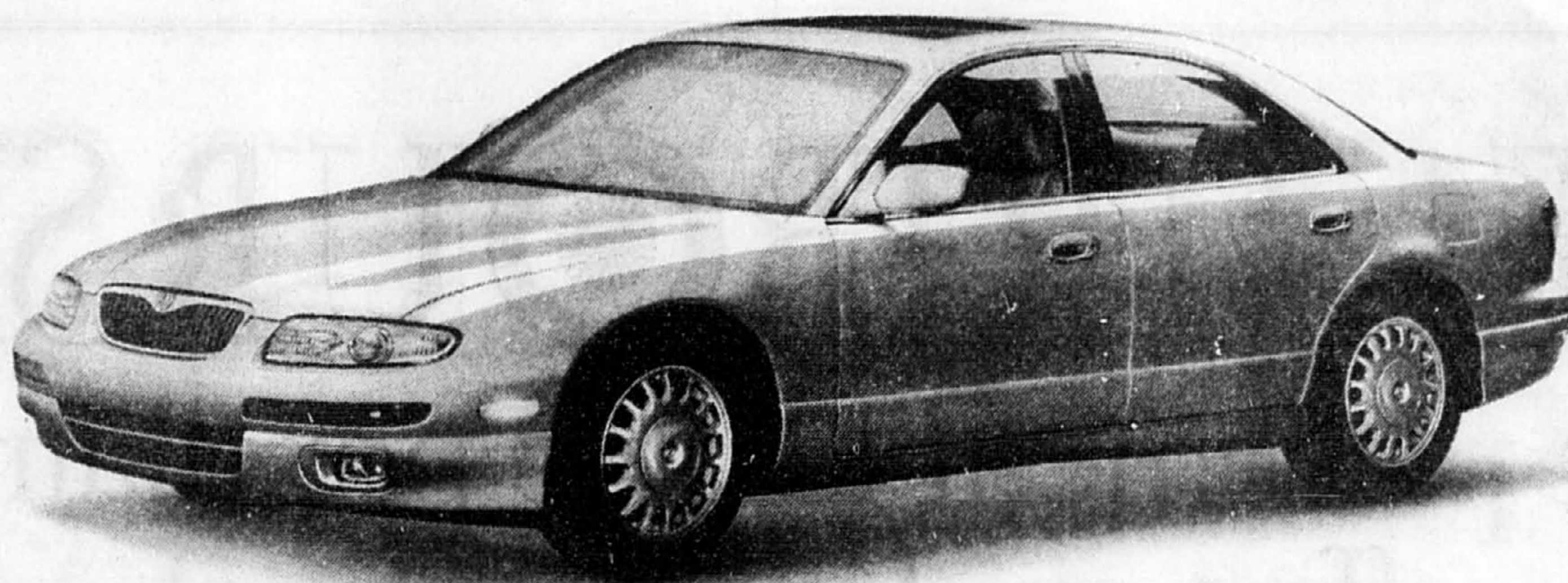
Lui, il est libre, tandis que mon père, ma mère, mes frères et sœurs, son garçon, son ex-conjointe et son enfant ainsi que ses amis pleurent encore un être si bon. C'est ça la justice, a déclaré en substance cette jeune femme.

Comme chez sa sœur, l'amertume qui s'est emparée de Claude Lacombe est grande. Dans sa version, il a parlé du fils de Daniel et un certain moment il a lancé: «Aucune sentence va lui ramener son père.»

Daniel Lacombe a vécu une dizaine d'années avec une femme qui lui a donné un fils. Cette personne avait déjà un garçon qu'il a aimé comme si c'était le sien. Aujourd'hui âgé de 14 ans, il a écrit un pathétique message au juge Richer.

De son côté, Michel Paquette, le père de Patrick, a indiqué au juge que son fils pleurait souvent, qu'il se renfermait dans sa chambre depuis le drame, et qu'il respectait les ordonnances de la cour.

NOUVELLES TECHNIQUES DE RELAXATION



(La nouvelle MILLENIA et la location personnalisée Mazda)

Installez-vous confortablement dans le spacieux habitacle de la Millenia. Laissez-vous emporter par l'ergonomie supérieure et la conception avancée des instruments. Vos muscles se détendent et un sentiment de bien-être vous envahit. Concentrez-vous sur les deux coussins gonflables, la suspension indépendante multibras aux quatre roues, le contrôle électronique de la traction et une longue liste d'innovations technologiques. Votre sentiment de bien-être augmente. Vous sentez une chaleur apaisante se répandre. Tout ça et un terme de location de moins de 500\$ par mois. Vous êtes maintenant parfaitement détendu.

LOCATION
Personnalisée
MAZDA^{MC}
498 \$
par mois / 36 mois*

mazda
Je me sens bien

Voyez un de ces concessionnaires Mazda pour faire l'essai routier de la nouvelle Millenia:

Albi Mazda 3300, boul. Ste-Marie Mascouche 474-2481/2	Avo Auto Inc. 4815, Buchan 737-7373	Chambly Mazda 830, boul. Périgny, Chambly 658-6623	Jacauto Ltée 3612, boul. St-Jean Dollard-des-Ormeaux 626-8120	Mazda Gabriel 5333, St-Jacques Ouest 484-7777
Armand Querin Automobiles Ltée 1530, Chomedey Blvd. Laval 688-4787	Blondin Automobiles Ltée 6464, boul. Henri-Bourassa Est 324-9100	Concept Mazda 1540, rue Ampère Boucherville 449-7929	Lacroix Automobile Ltée 1004, Route #117 Val-David 322-3937	Mazda Joliette 560, Route 131 Joliette 752-1212
	Bourassa Mazda 1625, boul. St-Martin Est Laval 385-9595	Gareau Mazda 10175, rue Papineau 381-3987	Longueuil Mazda 60, boul. Roland Thérien Longueuil 928-2000	Mazda Valleyfield 3333, Mgr. Langlois Valleyfield 377-5533

*Selon un terme de 36 mois pour le modèle #K4LV75HG00. Des termes plus courts sont offerts. Versement initial minimum de 3 250\$ et dépôt de 600\$ requis. Limite de 75 000 kilomètres. Frais de 0,08\$ (6 cents) pour chaque kilomètre additionnel. Transport, préparation, immatriculation, assurance et taxes en sus. Le concessionnaire peut louer moins cher. Sujet à l'approbation du crédit. Cette offre s'adresse aux particuliers et ne peut être combinée à aucune autre. Voyez un concessionnaire participant pour connaître tous les détails.

Ne plongez pas à Hampton Beach

SANS ASSURANCE VOYAGE DESJARDINS

Forfait-été individuel : à partir de 20 \$

Encore plus avantageux pour tous les membres d'une même famille

Valable en tout temps jusqu'au 15 septembre 1994

Aux États-Unis et au Canada, hors de votre province de résidence

1 800 463-7830



Un seul appel suffit!

RÉSULTATS

Tirage du 94-05-24

5	11	13	19	23
26	27	31	36	37
49	52	54	56	57
59	60	65	67	68

Prochain tirage: 94-05-25

T.V.A. LE RÉSEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



OFFRES DE NETTOYAGE AVEC PRIME

NETTOYAGE DE TAPIS

Un vestibule sans frais, d'une valeur de 10 \$, quand nous nettoyons...

2 pièces
Nettoyage à la vapeur de la moquette, avec un vestibule en prime **28 \$**

4 pièces
Et un vestibule en prime **52 \$**

Super offre!
Maison complète 79 \$
5 pièces, 12 marches, et deux vestibules

Notre service 4 étoiles : une garantie de satisfaction à coup sûr!

- ★ Nos puissants appareils à la vapeur nettoient vos tapis à fond et leur rendent toute leur fraîcheur.
- ★ Nos spécialistes apportent un soin particulier au nettoyage des taches rebelles et des endroits plus passants.
- ★ Nous déplaçons et remettons en place la plupart des meubles pour pouvoir nettoyer tous les coins.
- ★ Nous vous fixerons un rendez-vous qui vous convient. Nous travaillons même le samedi!

Protection pour tissu appliquée sans frais supplémentaires sur un fauteuil (valeur de 20 \$)...

Canapé et fauteuil 69 \$

Nettoyage professionnel de conduits de ventilation
Deux conduits principaux, 9 \$ par bouche **28 \$**

Nettoyage professionnel de carpettes
Frais minimums de 50 \$ **0,95 \$**
le pied carré



Le camion-usine est aussi disponible moyennant 9 \$ additionnels par pièce.

Du lundi au samedi
de 8 h à 18 h **339-5420**



Renseignez-vous sur notre PROCÉDÉ DE NETTOYAGE COMBINÉ AU SHAMPOING ET À LA VAPEUR, offert à seulement 9 \$ de plus par pièce. Le traitement de protection des fibres, de même que le nettoyage des tapis traités au Stainmaster® ou des tapis berbères sont offerts moyennant des frais supplémentaires. Les salons et salles à manger combinés, ainsi que les pièces de plus de 200 pieds carrés sont considérés comme deux pièces. Le nombre minimal de pièces à nettoyer est de deux. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Le nettoyage du sous-sol coûte 0,19 \$ le pied carré. Frais supplémentaires pour le nettoyage à sec et pour les tissus en coton hautes, les canapés modulaires et les coussins de dossiers non attachés. Frais de déplacement, s'il y a lieu. L'offre prend fin le 4 juin 1994.

Légères, souples... et des plus confortables!

Vous marcherez d'un pas plus allègre ce printemps grâce à Bovet!

Chaussures sport en peau de porc, offertes en un choix de deux styles attrayants: Balmoral à lacage 4 oeillets et mocassin.

Semelle de caoutchouc, trois couleurs au choix: noir, taupe ou ivoire. Pointures 7 à 11, 12, 13, largeur D; 7 1/2 à 11, 12, 13, largeur EEE.

Rég. 44,95 la paire

2 pour **75 \$**



Certaines pointures ne sont pas disponibles dans certains de nos magasins. Pour plus de renseignements, communiquez avec le magasin le plus près de chez vous.

4475 boul. Métropolitain Est.....374-4555
Carrefour Laval.....687-1670
Centre Eaton (niveau métro).....849-9281
Fairview Pointe-Claire.....694-9050

Galerias d'Anjou.....353-6310
Promenades St-Bruno.....653-5100
Carrefour Angrignon.....366-0762
Non disponibles au Centre Rockland

Fin du Dinasaorium: la Ville reprend possession du pavillon du Québec

GILLES GAUTHIER

La Ville de Montréal a repris possession du pavillon du Québec d'Expo 67 à l'île Notre-Dame et n'a pas l'intention de payer les travaux inachevés, dont le coût

dépasserait 1 million, que le promoteur du projet avorté de Dinasaorium, Barry Sendel, y a fait effectuer.

C'est ce qu'a déclaré hier le maire Jean Doré, qui a précisé que les entrepreneurs qui avaient exécuté ces travaux entameront

probablement des poursuites contre M. Sendel pour récupérer leur dû. Il n'est pas question, a-t-il ajouté, que la municipalité rembourse quoi que ce soit.

Les employés du service de l'Approvisionnement et des Immeubles de la Ville ont inspecté

hier matin le bâtiment dont ils assument à nouveau la responsabilité depuis que le bail avec M. Sendel a été annulé, le 16 mai dernier à mirouit. La Ville a mis fin à l'entente parce qu'en vertu de cette dernière, le Dinasaorium devait ouvrir ses portes au public

la semaine passée, a expliqué hier Pierre Bélec, responsable du Bureau de l'analyse et du soutien au secrétariat général de Montréal.

M. Bélec croit savoir par ailleurs que la fin du Dinasaorium est aussi la fin du projet parallèle de M. Sendel d'aménager un cinéma Omnimax dans l'ancien pavillon du Canada. Le promoteur avait conclu l'an passé un bail prévoyant un loyer de 50 000 \$ pour la location de ce pavillon. Le bail emphytéotique pour le pavillon du Québec, d'une durée de 20 ans, ne rapportait que 500 \$ à la Ville la première année.

À cet endroit, rapporte M. Bélec, les travaux ont consisté principalement à «fermer» le rez-de-chaussée en y installant des vitres. Le design original voulait que ce bâtiment soit ouvert aux quatre vents à ce niveau, qui est celui de la lagune. Deux escaliers ont de plus été ajoutés pour accéder à la grande salle du premier étage.

Ces modifications pourront être utiles pour un éventuel occu-

pant, ajoute M. Bélec. Tout dépendra de l'utilisation future de la bâtisse. Le comité exécutif, poursuit-il, n'a pas encore donné mandat aux services municipaux de se pencher sur cette question et personne n'a encore approché la Ville pour lui faire une proposition «formelle». Il serait surprenant que le bâtiment n'intéresse pas le Casino, installé tout à côté.

Le maire Doré dévoilait hier la maquette de la Place de la paix, qui sera aménagée d'ici l'automne en face du Monument national, sur Saint-Laurent près du boulevard René-Lévesque. Elle s'inscrit dans le projet de revitalisation du Faubourg Saint-Laurent.

Les travaux, qui coûteront 1,7 million, débuteront la semaine prochaine. Le Groupe Saint-Luc commencera en juillet, a précisé le maire, la «pré-vente» des logements qui seront construits dans les parages immédiats. Il s'agira de la première phase d'un projet comprenant au total 325 logements.

SÉCURIBOURSE

Le placement le plus populaire offert en dépôt à terme!

Le seul placement avec une double garantie.

Garantie-sécurité : votre capital est intouchable. C'est blindé!

Garantie-rendement : votre taux d'intérêt n'est jamais inférieur à 3%.

De plus, vous recevez 50% du rendement moyen de l'indice boursier S & P 500.

Dépôt à terme de un an non enregistré. Aucuns frais d'achat et d'administration.



BANQUE NATIONALE
Notre banque nationale

TRUST GÉNÉRAL

Offert jusqu'à épuisement du montant réservé par la Banque pour ce type de dépôt. Intérêt payable à l'échéance du dépôt. Non rachetable avant échéance. Dépôt émis par la Banque Nationale du Canada. Intérêt calculé en fonction de la performance de l'indice S & P 500. «Standard & Poor's 500», «S&P 500», «S&P 500», «Standard & Poor's 500» et «500» sont des marques de commerce de McGraw-Hill, Inc. qui a accordé une licence d'utilisation à la Banque Nationale du Canada. Le produit n'est pas vendu par Standard & Poor's et il ne fait l'objet d'aucune recommandation, aval ou promotion de la part de S&P qui, par ailleurs, ne fait aucune recommandation quant à la pertinence de l'investissement.

Furieux contre Claude Ryan, Peter Sergakis passe au PQ

GILLES GAUTHIER

Peter Sergakis en a assez du ministre Claude Ryan et de ses lois sur la fiscalité municipale et passe au Parti québécois.

«Je ne suis plus capable d'endurer de gouvernement-là et je vais encourager les gens qui m'appuient ainsi que les différents groupes ethniques à endosser l'équipe du Parti québécois», a-t-il déclaré hier. «Ça prend un changement de gouvernement et ça presse», a-t-il ajouté.

M. Sergakis, président de l'Association des propriétaires de bâtiments commerciaux du Québec, a organisé de nombreuses et parfois houleuses manifestations devant et dans l'hôtel de ville de Montréal pour protester contre la surtaxe sur les immeubles non résidentiels.

Après la loi 145 sur la fiscalité municipale, qui introduisait cette surtaxe jugée inconstitutionnelle par la Cour supérieure l'an passé, le gouvernement a déposé récem-

ment la loi 26 qui vise, d'expliquer l'Institut de développement urbain qui regroupe les gros propriétaires, «à donner aux municipalités une mesure fiscale alternative à la surtaxe».

Les petits et moyens propriétaires ne pourraient plus rouvrir les baux pour récupérer la surtaxe. «Les libéraux et Ryan n'ont rien compris», a lancé hier M. Sergakis, qui a rencontré la semaine dernière les députés Guy Chevrette et François Gendron du PQ. Ils lui ont promis de s'opposer à la loi 26.

L'homme d'affaires d'origine grecque affirme que son association compte 10 000 membres. «Une bonne majorité d'entre eux vont voter pour le PQ», ajoute-t-il. Le débat sur la loi 26 s'amorcera probablement cette semaine à l'Assemblée nationale. M. Sergakis promet d'y être.

Les travaux rendront l'été difficile, reconnaît Doré

GILLES GAUTHIER

Le maire Jean Doré a admis hier soir que l'été sera difficile dans certains quartiers de Montréal, tel le Plateau Mont-Royal, à cause de l'ampleur des travaux qui y seront exécutés dans le cadre du programme tripartite de réfection des infrastructures du gouvernement Chrétien.

«Les infrastructures ont vieilli et, dans les quartiers plus anciens, un rattrapage s'impose», a expliqué le maire, qui a précisé que les travaux toucheront rues, trottoirs, parcs, viaducs et autres.

Le programme prévoit que les travaux peuvent être étalés sur deux ans mais des élections ont lieu cette année à Montréal et au Québec, et les administrations Doré et Johnson veulent immédiatement exploiter la manne à leur profit.

M. Doré participait à l'assemblée d'investissement du RCM dans les districts de Plateau Mont-Royal, où Thérèse Daviau, membre du comité exécutif, a été choisie sans opposition, et De Lormier, dans lequel Richard Théorêt, commissaire à la CECM, l'a emporté sur Lyse Brunet.

Une rumeur persistante veut qu'un autre membre de l'exécutif, John Gardiner, ne soit pas candidat le 6 novembre. A un journaliste qui lui posait la question hier soir, M. Gardiner a répondu: «Ce n'est pas de tes affaires».

M. Doré a accusé son principal opposant, Pierre Bourque, de vouloir «revenir au vieux rêve des années 60» en faisant des conseillers municipaux «des petits boss locaux» et en recréant de cette façon «de petits potentats qui se repartagent l'assiette au beurre derrière des portes closes. Ceux qui veulent revenir en arrière me trouveront sur leur chemin sur toutes les tribunes».

Le grand chef Serge Bruyère est mort

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le restaurateur bien connu Serge Bruyère est décédé au cours de la nuit de samedi à dimanche, à l'Hôtel-Dieu de Lévis, à la suite d'une longue maladie.

Le chef lyonnais était au Québec depuis 1976 et il aurait eu 43 ans, le 29 mai.

Il a marqué l'histoire de la gastronomie québécoise avec la création, en juin 1980, de son établissement haut de gamme, «La Table de Serge Bruyère».

M. Bruyère a été honoré sur les tribunes les plus prestigieuses et, dès le début, son établissement de la rue Saint-Jean, à Québec, est devenu le rendez-vous des gastronomes de tous les pays du monde et le porte-étendard de la région de Québec et du Québec tout entier.

La réponse de Saturn
au fameux

« Quand je magasine une auto, je veux qu'on me donne tous les détails. »



L'automobile réinventée de toutes pièces



Les Retrouvailles Saturn, les 24 et 25 juin 1994

Saturn SL



189 \$/mois. 36 mois.
Versement initial de 1560 \$.

Paiements basés sur la Saturn SL 94, radio AM/FM stéréo, sac gonflable côté conducteur, banquette arrière divisée rabattable, colonne de direction réglable, télécommande d'ouverture du coffre, essuie-glace à balayage intermittent, PDSF de 11 995 \$, excluant taxes, immatriculation et assurances. Versement initial de 1 560 \$, premier paiement de 189 \$ et dépôt de garantie de 300 \$ requis à la signature du contrat pour un total de 2 049 \$ plus taxes. Sujets à l'approbation du crédit. Des frais de 5¢ du kilomètre s'appliquent après 72 000 km. Aucune obligation d'achat. Autres options et versements initiaux disponibles. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

Saturn SC1



229 \$/mois. 36 mois.
Versement initial de 1674 \$.

Paiements basés sur la Saturn SC1 94 1SA, radio-cassette AM/FM stéréo, sac gonflable côté conducteur, banquette arrière divisée rabattable, colonne de direction réglable, télécommande d'ouverture du coffre, essuie-glace à balayage intermittent, PDSF de 14 295 \$, excluant taxes, immatriculation et assurances. Versement initial de 1 674 \$, premier paiement de 229 \$ et dépôt de garantie de 300 \$ requis à la signature du contrat pour un total de 2 203 \$ plus taxes. Sujets à l'approbation du crédit. Des frais de 5¢ du kilomètre s'appliquent après 72 000 km. Aucune obligation d'achat. Autres options et versements initiaux disponibles. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

Saturn SW1



229 \$/mois. 36 mois.
Versement initial de 1524 \$.

Paiements basés sur la Saturn SW1 94, radio-cassette AM/FM stéréo, sac gonflable côté conducteur, colonne de direction réglable, servodirection, essuie-glace à balayage intermittent, PDSF de 14 045 \$, excluant taxes, immatriculation et assurances. Versement initial de 1 524 \$, premier paiement de 229 \$ et dépôt de garantie de 300 \$ requis à la signature du contrat pour un total de 2 053 \$ plus taxes. Sujets à l'approbation du crédit. Des frais de 5¢ du kilomètre s'appliquent après 72 000 km. Aucune obligation d'achat. Autres options et versements initiaux disponibles. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

SATURN SAAB ISUZU
DE BLAINVILLE
Blainville
437-6317

LAPRAIRIE
SATURN ISUZU
La Prairie
659-8994

DÉCARIE SATURN
SAAB ISUZU
Montréal
483-5555

HOCHELAGA
SATURN ISUZU
Montréal
251-1552

WEST-ISLAND
SATURN SAAB ISUZU
Roxboro
684-3161

SATURN ISUZU
SOREL-TRACY
Tracy
746-1227

BOURASSA SATURN
SAAB ISUZU
Duvernay, Laval
385-9191

ROYAL SATURN
ISUZU
LaSalle
365-2195

GRAVEL SATURN
SAAB ISUZU
Montréal
861-2000

MONDIAL SATURN
SAAB ISUZU
Montréal
385-7222

GRENIER SATURN
SAAB ISUZU
Terrebonne
964-1374



L'équipage du Spirit of 76, Adele Fogle, Daphne Schiff et Margaret Ringerberg, accueillies en héroïnes à leur arrivée à l'aéroport de Saint-Hubert. PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

Treize équipages de Cessna terminent une course autour du monde à Saint-Hubert

ÉRIC TROTTIER

en Alaska. «C'est incroyable! s'écrie Thierry Tournay. Et c'est arrivé au pays de la liberté! On

commençait à voir rouge...» L'accueil a été plus chaleureux hier à l'aéroport de Saint-Hubert,

où le ciel était bleu, le gazon, vert tendre, et les joues des pilotes, roses par le champagne.

■ Treize équipages d'appareils Cessna ont atterri hier après-midi à l'aéroport de Saint-Hubert, terminant ainsi une course de trois semaines autour du monde organisée par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour son 50e anniversaire.

Parti de Montréal le 1er mai, le contingent s'était d'abord rendu à St. John, Terre-Neuve, avant de s'envoler vers l'archipel des Açores (Portugal), Marrakech (Maroc), Istanbul (Turquie), les Émirats arabes unis, l'Inde, le Vietnam, la Russie, l'Alaska, Calgary et, dernière étape, Montréal.

En tout, plus de 36 000 kilomètres en 23 jours, dans des conditions pas toujours faciles. Tout s'est cependant bien déroulé puisque, des 14 équipages du départ, un seul, Français, a abandonné la course, à Istanbul, en raison d'ennuis mécaniques.

En Inde, à peu près tout le monde a souffert de la tourista. Pas facile quand on passe la journée à bord d'un avion qui ne contient pas de toilettes. Les pilotes malades ont été soignés par les médecins de l'organisation de la course et tous ont récupéré assez rapidement pour poursuivre leur route.

Finalement, hier après-midi, vers 15h, le Conquest Tiger, qui appartient à la troisième fortune des Indes, a été le premier à se poser à Saint-Hubert. Vers 18h, sept équipages étaient arrivés à bon port; six pilotes étaient toujours manquants, mais on les attendait en début de soirée.

Les organisateurs n'avaient pas fini de calculer le temps de course de toutes les équipes, ce qui fait qu'aucun gagnant n'avait été proclamé. De toutes façons, les pilotes participaient à la course pour la «gloire», l'«honneur» et, évidemment, pour souligner le 50e anniversaire de l'OACI.

L'équipage du Spirit of 76, entièrement composé de femmes, a touché terre peu après le Conquest Tiger. Les trois co-pilotes ont été accueillies comme il se doit, en héroïnes, avec des fleurs et du champagne. «Ce fut un voyage fantastique», s'est exclamé Margaret Ringenberg, originaire de l'Indiana, aux États-Unis.

Mme Ringenberg, qui tenait les commandes du Spirit, a raconté que le voyage s'est passé sans pépin, sauf... dans le ciel d'Iran. Les trois femmes ont alors été accueillies par un jet de l'armée du régime islamiste: «Nous avons eu toute une frousse. Après nous avoir interceptées, il s'est mis à tourner autour de notre appareil. On nous avait prévenues qu'on aurait des problèmes si les Iraniens savaient que nous étions des femmes. J'ai parlé avec eux en imitant la voix d'un homme... et le jet a fini par nous lâcher.»

Le Spirit of 76 n'est pas le seul Cessna à avoir eu maille à partir avec les autorités iraniennes. «Nous avons vécu des minutes angoissantes en Iran», relate le Belge Thierry Tournay, l'un des organisateurs du tour. «Nous nous sommes posés là-bas pour faire le plein d'essence, lorsque les contrôleurs aériens nous ont dit: «Vous êtes interdits d'atterrissage.» Mais nous étions déjà au sol!»

Après d'âpres négociations et beaucoup, beaucoup de diplomatie, M. Tournay et son équipage ont pu remplir leur réservoir. Dès que ce fut fait, ils ont redécollé. «On n'a jamais fait le plein aussi rapidement», dit M. Tournay.

«Bah, nous avons eu des emmerdes avec les douanes de tous les pays», poursuit-il.

À tel point que les participants se sont plaints après avoir poireauté plus d'une heure sans avoir le droit de sortir de leurs aéronefs, à l'aéroport d'Anchorage,

ADOPTEZ-MOI!

CONTINENTAL EXECUTIVE 1994

POUR SEULEMENT
18 895\$*

TAXES, TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS!

COMPLÈTEMENT ÉQUIPÉ
INV. NO.: 94-063 - COULEUR SANTA FE MÉTALLIQUE - SELLERIE EN CUIR - CONSOLE - ROUE D'ALUMINIUM - OUVERTURE SANS CLÉ - SYSTÈME ANTIVOL - ETC...

VOYER

4440 AUTOROUTE 440, LAVAL, 973-6666

ICI TOUT EST COMPRIS!

ELANTRA GL 5 VITESSES 1994
299\$
PAR MOIS*

AUCUN COMPTANT
AUCUNE BALANCE DE PAIEMENT

INCLUANT TRANSPORT, PRÉPARATION, TPS ET TVQ.

GARANTIE 6 ANS
DE HYUNDAI AUTO CANADA INCLUSE

1 MILLION
DE KILOMÈTRES

HYUNDAI
On évolue à votre avantage

LE PROGRAMME D'ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES HYUNDAI
Par l'entremise de Club Auto, organisme affilié à la CAA.

* Le prix mensuel de 299 \$ est calculé sur l'achat d'une ELANTRA GL de base à 10,9 % d'intérêt pour 60 mois incluant transport, préparation, TPS, TVQ, avec une garantie de HYUNDAI Auto Canada de 6 ans, kilométrage illimité (en plus de la garantie régulière). Les véhicules commerciaux sont exclus de la promotion. Sur approbation de crédit. Voir votre concessionnaire participant pour plus de détails. Le taux d'intérêt de 10,9 % est basé sur le taux en vigueur le 10 mai 1994. Pour un temps limité.

VOS PARTENAIRES HYUNDAI

NORD CHOMEDEY HYUNDAI 682-6000 DESMEULÉS HYUNDAI, Laval 668-6393 HAMEL HYUNDAI, St-Eustache 974-0440 HOULE ET FRÈRES HYUNDAI, Terrebonne 471-4647 HYUNDAI AUTO ST-JÉRÔME, St-Antoine 432-4252	HYUNDAI BLAINVILLE 434-5484 HYUNDAI STE-AGATHE, Ste-Agathe (819) 326-8211 EST CARREFOUR DE LA VOITURE IMPORTÉE, St-Hyacinthe 774-6344, 861-5028 COITEUX HYUNDAI, Montréal 521-3201 HYUNDAI REPENTIGNY 856-7794	LOMBARDI HYUNDAI, St-Léonard 255-2222 POINTE-AUX-TREMBLES HYUNDAI ENR 645-2233 OUEST AUTOMOBILES ULSAN L'ÉC, Dorval 683-5702 FORMULE HYUNDAI, Ville Lasalle 364-1124 HYUNDAI DE SÉGI, Montréal 879-1531	ILE PERROT HYUNDAI 425-2960 SUD HYUNDAI DE CHATEAUGUAY 699-8555 HYUNDAI VARENNES 652-4979 LES AUTOMOBILES CLOGINOR INC, St-Jean-sur-Richelieu 348-5817	LONGUEUIL HYUNDAI 670-2080 SERAY AUTO INC, Chambly 875-1959
--	--	---	---	---

CANADA
10
HYUNDAI
1984-1994

HÂTEZ-VOUS C'EST SUPER!

PRECIDIA R.S. 1994

- Moteur 1,6 litre E.F.I. à double arbre à cames
- Tuyau d'échappement double
- Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes et 4 haut-parleurs
- Instrumentation sport complète



SUPER SPÉCIAL
13 995\$*

**1500\$
DE RABAIS
INCLUS!**



PRECIDIA GS 1994

- V6 24 soupapes 130 c.v.
- Roues en alliage 15 po
- AM/FM stéréo-cassettes
- Aileron arrière
- Régulateur de vitesse
- Eclairage double

SUPER SPÉCIAL
16 195\$*

AUSSE: MODÈLE MX-3, 1992-1993 DE DÉMONSTRATION OU LÉGÈREMENT UTILISÉ. À PRIX TRÈS AVANTAGEUX.

Querin

mazda



mazda
JE ME SENS BIEN

1530, boul. Chomedey, Laval
688-4787 Ligne Mtl 336-7272

PREMIERS ARRIVÉS PREMIERS SERVIS!

L'itinéraire, une voix pour les sans-abri

YVON LABERGE

■ Alain Demers a vécu deux ans dans la rue, sur la drogue et les narcotiques. Après avoir atteint les bas-fonds, comme il dit, il a refait surface avec le groupe communautaire L'itinéraire, dont il dirige aujourd'hui le journal du même nom.

Fondé l'été dernier, L'itinéraire — le journal — n'a publié qu'un seul numéro tiré à 3000 copies, toutes vendues en trois jours seulement.

Mais voilà qu'on récidive.

Cette fois, on prévoit en publier 10 000 copies six fois par année. Chaque exemplaire est vendu un dollar dont 50 cents vont dans les poches de la dizaine de créateurs qui oeuvreront principalement dans le centre-ville, le Plateau Mont-Royal et le Centre-Sud, où L'itinéraire a justement pignon sur rue Ontario.

Pour Alain Demers, L'itinéraire c'est bien plus qu'un journal fait par des «gens de la rue». C'est surtout un outil pour parler de ce que vivent les itinérants plutôt que de les laisser mourir d'indifférence dans la rue.

«Il y a un an, confiait-il hier, j'étais dans la rue. J'ai rencontré les gens de L'itinéraire — le groupe communautaire, cette fois — et je m'en suis sorti. Or, j'estime aujourd'hui que L'itinéraire — le journal — peut aussi aider des sans-abri à s'en sortir.»

L'itinéraire, a-t-il ajouté en substance, c'est un projet de groupe avec une dizaine de collaborateurs qui s'adresse bien sûr aux sans-voix mais surtout à ceux qui en ont une et qui voient les itinérants sans vraiment les voir.

Essentiellement, dit-il aussi, c'est un journal fait par «des gens qui ont quitté le marché du travail depuis longtemps et c'est en



PHOTO ROBERT NADON, La Presse

C'est reparti pour le journal L'itinéraire et son rédacteur en chef Alain Demers qui prévoit publier six numéros par année.

quelque sorte une occasion de vivre une expérience de travail stimulante.

Le ministère québécois de la Santé et des Services sociaux a accordé une subvention de 29 000 \$

à L'itinéraire — de quoi payer les factures d'imprimerie et la formation des collaborateurs qui, eux, sont soumis au programme d'employabilité Extra.

Il y a à Montréal, selon les sta-

tistiques, près de 15 000 sans-abri. Un chiffre réaliste, croit Alain Demers, et c'est sans compter un très grand nombre d'assistés sociaux qui frôlent l'itinérance.

GRANDE VENTE DE PIANOS CHEZ ITALMÉLODIE

Nous célébrons l'ouverture officielle de notre nouveau rayon de pianos avec des prix réduits sur tous nos pianos (acoustiques et digitaux).



En grande vedette

KAWAI CX-5 2895\$
piano droit 41"

Pianos digitaux à partir de 995\$*

Pianos acoustiques neufs à partir de 2595\$

* Accord et livraison gratuits * leçons gratuites avec tout achat

Tél.: 273-3224

274, Jean-Talon Est

face au marché et métro Jean-Talon

**3
JOURS
SEULEMENT
26-27-28
MAI**

Financement
sur place



ACHIEVA 94



Seulement
299\$*
MOIS

LOCATION
36 MOIS



LUMINA A.P.V. 94

Seulement
299\$*
MOIS
LOCATION 36 MOIS

CLERMONT

Chevrolet Geo Oldsmobile Cadillac

5363 Saint-Denis (au sud du boul. Rosemont) 279-6301

* Offre d'une durée limitée. Photos à titre indicatif seulement. Versement initial de 2000\$ pour la Achieva et de 1875\$ pour la A.P.V. Transport et préparation inclus. Dépôt remboursable de 350\$ et 1er paiement exigés. Toutes taxes non incluses. Kilométrage limité à 24 000 km par année.

PADERNO



Les batteries de cuisine Paderno viennent avec une garantie de 25 ans et sont fabriquées à l'île-du-Prince-Édouard. Tous les ustensiles de la batterie de cuisine sont fabriqués à partir d'acier chirurgical inoxydable de type 304 et possèdent un fond qui permet une meilleure distribution de la chaleur.

Des casseroles pour la vie. La vente se termine samedi.

Voici la **vente du manufacturier** des batteries de cuisine Paderno.

La qualité qui dure, entre **40% et 75%** de rabais!

Jeudi, vendredi et samedi seulement, vous pourrez procurer les ustensiles de cuisine de marque Paderno au prix du manufacturier. Une batterie de cuisine qui dure des années; non, des centaines d'années. À une prix qui lui, ne dure que trois jours. Profitez de **rabais allant de 40% à 75%** sur le prix de détail — déjà raisonnable — suggéré par le manufacturier.

Le **spécial quotidien d'ouverture des portes** vous offre une casserole à sauce de 0,8L pour seulement 14 \$ au lieu de 58,40 \$ comme le suggère le manufacturier. Mais faites vite! Seulement 20 de ces casseroles sont offertes chaque jour et chaque client ne peut s'en procurer qu'une seule.

Montreal
Clinique de la Casserole
7561 St-Hubert
514 270 8544
JEU/VEN 9h30-17h00
SAM 9h30-17h00

Westmount
Clinique de la Casserole
4138 St-Catherine ouest
514 933 9878
JEU/VEN 9h30-21h00
SAM 9h00-16h00

Granby
Lamoureux Servicentre
185 Boul Boivin
514 378 4438
JEU/VEN 9h00-21h00
SAM 9h00-17h00

Rosemère
Boutik Elektrik
401 Boul Labelle
514 433 8603
JEU/VEN 10h00-21h00
SAM 9h00-17h00

St Eustache
Boutik Elektrik
127 rue St-Laurent
514 491 3355
JEU/VEN 9h30-21h00
SAM 9h00-17h00

Valleyfield
H Besner Ltée
18 Nicholson
514 377 9000
JEU/VEN 8h30-21h00
SAM 8h30-17h00

Greenfield Park
Boutik Elektrik
Mail Carnaval
999 Boul Tachereau
514 671 1439
JEU/VEN 9h30-21h00
SAM 9h00-17h00

Acton Vale
Boutik Elektrik
1530 Boul Acton
514 546 7021
JEU/VEN 9h00-21h00
SAM 9h00-17h00

Drummondville
Mr Rasoir
139 Hériot
819 472 4244
JEU/VEN 9h00-21h00
SAM 9h00-17h00

L'avocat Eric Belhassen radié provisoirement

YVES BOISVERT

L'avocat Eric Belhassen a été radié hier de façon provisoire pour une période indéterminée, tant qu'il ne sera pas jugé pour divers actes de conflit d'intérêts, d'abus de procédure et de harcèlement judiciaire.

Belhassen, un avocat civiliste montréalais qui a 16 ans d'expérience, compromet « gravement la protection du public », conclut le comité de discipline du Barreau, présidé par l'avocat Guy LaFrance.

Les faits reprochés à Belhassen concernent un dossier en particulier, où l'avocat représentait un dénommé Samir Badr. Ce dernier avait une querelle judiciaire avec Mme Cristina McCulloch Finney au sujet de la propriété d'un immeuble.

Sans entrer dans les détails inextricables de cette affaire, disons que les deux se sont livrés à une vraie guérilla judiciaire. Fin-

ney et Belhassen ont multiplié les procédures inutiles et abusives l'un contre l'autre.

Belhassen a par exemple fabriqué de toutes pièces un dossier de faillite contre un des avocats de Mme Finney, dans le but de « sortir » l'avocat du dossier. Il s'est placé en conflit d'intérêts en représentant tantôt Badr, tantôt une personne qui poursuivait Badr.

Le but de Belhassen était d'empêcher Mme Finney d'exécuter un jugement contre Badr qui lui aurait permis de s'approprier l'immeuble au centre du litige. Pour ce faire, Belhassen multipliait les poursuites au nom de diverses personnes qui disaient avoir un intérêt dans cet immeuble. Il a donc entrepris, entre autres, des poursuites contre son client (Badr), qui devait nuire, par ricochet, à Finney.

Belhassen a en outre facturé des honoraires « manifestement déraisonnables » de 62 500 \$ à Badr.

« Sans aucun égard à son statut d'auxiliaire de la justice et à son obligation de collaborer à l'administration de la justice, il a multiplié les procédures aussi inutiles qu'abusives, écrit le comité. Il a utilisé son statut d'avocat pour détourner illicitement à ses fins le système judiciaire », commentant ainsi un autre accroc au Code de déontologie des avocats.

Le comité a noté que Belhassen, au début de l'audition de sa cause, avait tenté d'obtenir une remise devant le comité de discipline sous prétexte que le 30 mars était une fête religieuse juive, alors qu'il ne s'agissait pas d'une journée d'observance. Par la suite, Belhassen a exigé (et obtenu) qu'un des membres du comité se recuse parce qu'il fait partie d'un bureau d'avocats avec lequel il a un dossier litigieux. Me Belhassen a ensuite voulu empêcher le comité de continuer de siéger à deux membres. Il a tenté d'obtenir une suspension de l'audience devant la Cour supérieure, mais sans succès. L'audience s'est en-

suite déroulée sur plusieurs jours.

Le comité souligne d'ailleurs que Belhassen, par son comportement lors de l'audition de sa cause, « a démontré par ses paroles et son attitude qu'il n'a aucun respect (...) vis-à-vis du bureau du syndicat, du comité de discipline, de son Ordre professionnel et de son Serment d'office ».

Au stade de la radiation provisoire, le syndicat du Barreau (ici Jacques Fournier) n'a qu'à présenter une preuve sommaire des actes reprochés à l'avocat. Ces demandes sont très rares, et on compte sur les doigts de la main le nombre de radiations provisoires chez les avocats depuis 10 ans. Le syndicat doit démontrer que les actes reprochés sont très graves et que leur continuation risquerait de compromettre gravement la protection du public.

Belhassen perd donc le droit de pratiquer comme avocat jusqu'à ce que son dossier, qui comporte 23 chefs d'accusation, soit étudié en profondeur par le comité — ce qui devrait être fait dans les mois prochains.

Notre équipe fait la différence

GAREAU

mazda

VENTE 626 CRONOS

OBTENEZ LA CLIMATISATION



CREDIT

5,8%

MAZDA

Rabais Mazda inclus, sur acceptation de crédit.

Profitez de la réduction T.V.Q. aujourd'hui

SUPERBE CHOIX DE COULEURS ET OPTIONS.

AUTRES MODÈLES MAZDA EN VENTE

10175, Papineau, 381-3987

GAREAU

mazda



Hugues Aubertin, maire de Boucherville. PHOTO DENIS COURVILLE

Aubertin sollicitera un troisième mandat

GEORGES LAMON

Le maire Hugues Aubertin, de Boucherville, sollicitera un troisième mandat, mais cette fois pour l'Alliance municipale de Boucherville.

L'Alliance municipale est née de la fusion — à être approuvée par le directeur général des élections du Québec — de l'Action municipale de Serge Laramée et du Parti municipal, l'ancienne formation du maire Aubertin. Cette fusion était dans l'air depuis quelques mois déjà, selon Hugues Aubertin, mais la décision pas encore prise.

D'ici environ un mois, l'équipe, formée de nouveaux et d'anciens conseillers, dont des femmes, devrait être choisie. « Je cherche des gens qui veulent travailler pour les citoyens de Boucherville », a précisé le maire Aubertin.

En conférence de presse pour annoncer sa décision de briguer les suffrages le 6 novembre, le maire Aubertin, qui est aussi président de la Société de transport de la Rive-Sud (STRSM) et préfet de la MRC de Lajemmerais, a expliqué que la décision de regrouper les deux partis démontrait à quel point « les Bouchervillois désirent une unanimité des objectifs et un consensus des idées ».

S'il a décidé de poursuivre sa carrière en politique municipale, c'est « à la demande de plusieurs citoyens », d'autant que ça l'intéresse « encore » avec une équipe renouvelée et dynamique.

Il ne cache pas son intérêt pour sa ville et surtout pour les dossiers importants qu'il a pilotés depuis deux mandats et désire poursuivre, entre autres celui des finances. Par ailleurs, il reconnaît que les dossiers régionaux aussi le préoccupent, notamment celui de la STRSM et du transport en commun.

A son avis, le développement de Boucherville doit se faire en tenant compte d'abord de la volonté des citoyens, de leur capacité de payer et de la qualité de l'environnement. De son implication régionale, il retient que Boucherville est « la ville toute désignée pour présider à la réalisation de virages importants ».

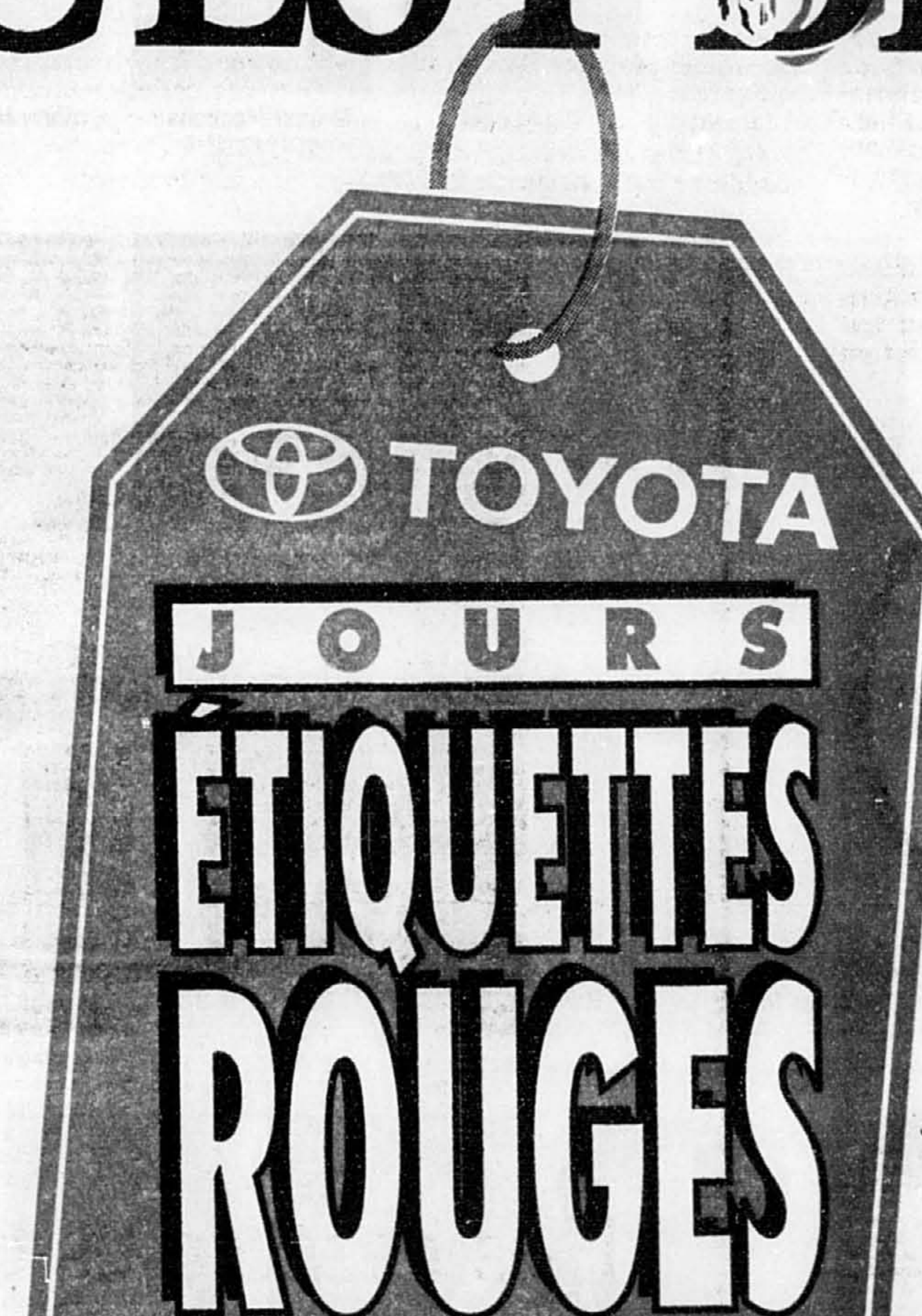
Sécurité publique

Par ailleurs, le rapport annuel 1993 de la Direction de la sécurité publique, entériné par le conseil municipal, révèle une baisse de la criminalité de 8,7 p. cent.

Le nombre de crimes de toutes sortes est passé de 2200 en 1992 à 2008 en 1993. Le tiers des crimes sont commis dans le parc industriel de la ville. Diminution également des crimes contre la propriété qui sont passés de 1785 en 1992, à 1609 en 1993, une baisse de 9,86 p. cent. Quant aux méfaits sur les biens publics attribués dans 75 p. cent des cas aux jeunes vandales, ils sont également en régression, chutant de 42,09 p. cent : de 201 méfaits perpétrés en 1992, on est passé à 129 en 1993.

Cette diminution générale de la criminalité est attribuable notamment, selon le rapport, à la vigilance des citoyens et à leur sens de l'entraide.

C'EST BRÛLANT!

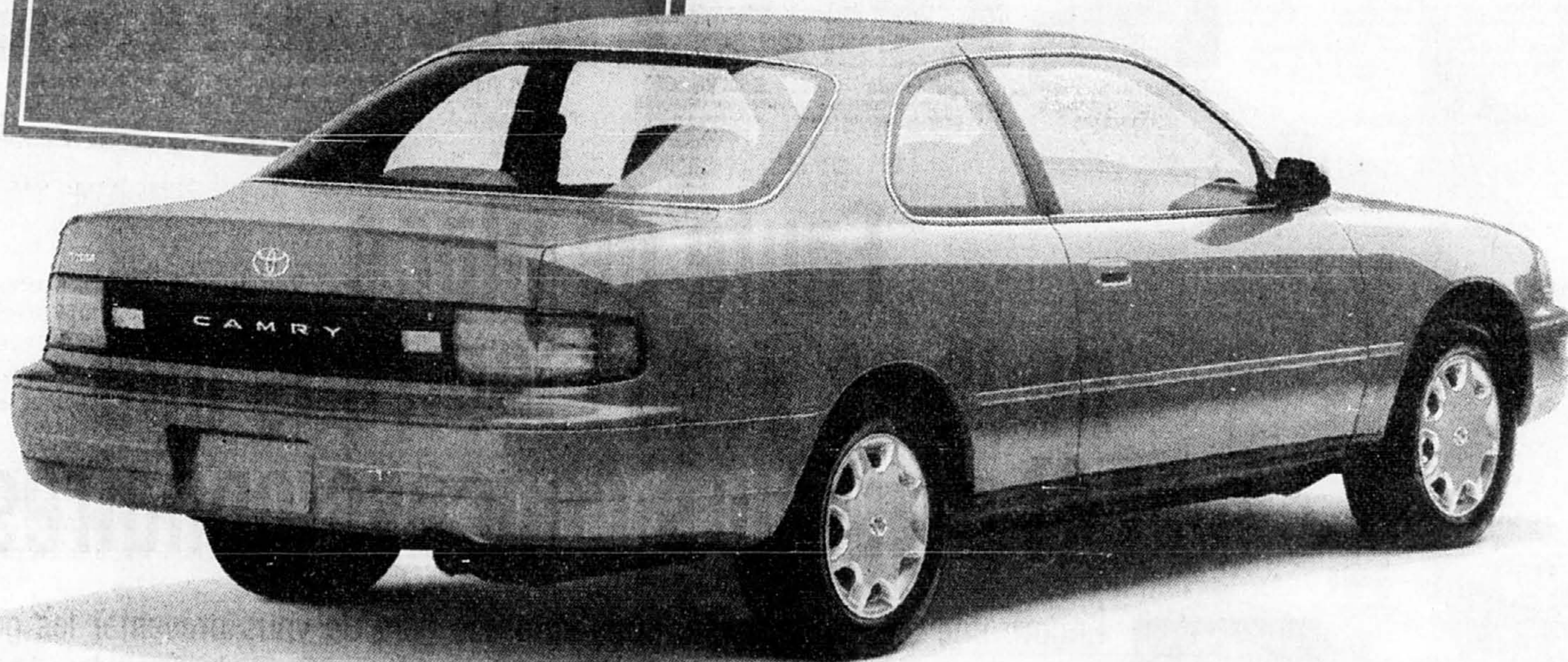


Durant les JOURS ÉTIQUETTES ROUGES Toyota, vous pouvez louer un coupé Camry 1994 à partir de seulement :

279 \$*

/ mois.

Basé sur un bail inconditionnel de 48 mois.



Ou économisez à l'achat d'une Tercel, Corolla, Celica, Paseo ou Camry avec

5,8 %

+ de financement illimité offert par le fabricant

Faites vite ! La promotion Étiquettes Rouges prend fin le 31 mai !



Profitez du programme de location Solution Toyota offert exclusivement par votre concessionnaire Toyota participant. Offres de location-bail sur approbation de crédit de Crédit Toyota valables uniquement pour les modèles 1994 neufs vendus au détail aux clients admissibles. Offres de financement valables pour les modèles 1993 et 1994 neufs. *Baux de 12 à 48 mois offerts. Exemple : 12 500 \$ à un taux annuel de 5,8 %, soit des paiements mensuels de 292,42 \$ pendant 48 mois. Frais d'emprunt de 1 536,16 \$. Coût total du prêt de 14 036,16 \$. Frais d'immatriculation, d'assurance, taxes et frais de transport et de préparation (600 \$ maximum) en sus. * Pour un bail inconditionnel de 48 mois sur un coupé Camry avec boîte manuelle (SK 11CM) avec 2 600 \$ de comptant. Premier versement et dépôt de sécurité exigés au moment de la livraison. Baux de 24 et 36 mois également offerts. Coût total du bail de 16 317 \$ et option d'achat de 9 234,24 \$ en fonction d'un maximum de 96 000 km. Des frais de 10¢ le kilomètre supplémentaire seront calculés. Frais d'immatriculation, d'assurance et taxes en sus. Comprend un maximum total de 600 \$ de frais de transport et de préparation. Le concessionnaire peut offrir un bail à prix moindre. Offres valables jusqu'au 31 mai 1994. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour tous les détails.



Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux du Canada.





Dennis B. Balon
Lakeland Ford Sales
Prince Albert, Sask.



Tim Bannon
MacNab Auto Sales Limited
Ingersoll, Ont.



Dale Brodziak
Vegreville Ford Mercury
Sales & Service Inc.
Vegreville, Alb.



Bob Brown
Thor Motors Orillia
(1978) Limited
Orillia, Ont.



Donald Carson
Coastal Ford Sales Limited
Burnaby, C.-B.



David Croft
Mahone Auto Service
(1985) Limited
Blockhouse, N.-É.



Pierre Deragon
Deragon Auto Cite Inc.
Cowansville, QC



Bruce Dumouchelle
Talbot Mercury Sales Limited
St. Thomas, Ont.



Donald A. Dupuis
Dupuis
Lincoln Mercury Sales Inc.
Casselman, Ont.



Len Fabbro
Totem Mercury Sales Limited
Vancouver, C.-B.



Gilles Galarneau
Lachinc Ford Inc.
Lachine, QC



W.G. Hanbury
Signature Lincoln Mercury
Sales Ltd.
Richmond, C.-B.



Joe Healy
Healy Motors Limited
Edmonton, Alb.



Gordon Hoddinott
Campbell Ford Sales Ltd.
Ottawa, Ont.



Sylvain Hogues
Les Ventes Castel
Mercury Lées
Pointe-aux-Trembles, QC



Jean-Guy Hubert
Gérard Hubert
Automobiles Ltee.
Maniwaki, QC



Russell A. King
Kingland Ford Mercury
Sales Ltd.
Hay River, T. N.-O.



R.M. (Bob) Kozminski
Keystone Ford Sales Limited
Winnipeg, Man.



Paul Leger
Richibucto Motors (1970)
Limited
Richibucto, N.-B.



Marcel Machabée
Machabée Automobiles Inc.
Labelle, QC



Barry McDonnell
McDonnell Motors Ltd.
Strathroy, Ont.



Jacques Olivier
Jacques Olivier Ford Inc.
St-Hubert, QC



Luigi Panetta
Twin Hills Mercury Sales
Limited
Richmond Hill, Ont.



L.V. (Larry) Renaud
Larry Renaud Garage Ltd.
Harrow, Ont.



Fran Ridley
Lake City Ford Sales (1991) Ltd.
100 Mile House, C.-B.



Ron Ridley
Lake City Ford Sales Ltd.
Williams Lake, C.-B.



Craig S. Riley
Markville Lincoln Mercury
Sales Inc.
Markham, Ont.



Jim Rogers
Parkway Mercury Sales
Limited
Saint John, N.-B.



Len Sanci
Oak-Land Lincoln Mercury
Sales Limited
Oakville, Ont.



D.E. Sargent
Steeltown Ford Sales 1980 Ltd.
Selkirk, Man.



Al Slattery
Al Slattery Ford Sales Limited
Welland, Ont.



Gilles Soucy
Transit Ford Ventes & Service
Ltee.
Plantagenet, Ont.



Randy A. State
McArthur's In Markham
Limited
Unionville, Ont.



Guy Ste-Marie
Viau Ford (1990) Inc.
St-Rémi, QC



George E. Stockfish
George Stockfish Ford Sales
(1987) Limited
North Bay, Ont.



Michael J. Stollery
Eastway Ford Sales Limited
St. Thomas, Ont.



Cliff Tuggle
Mountain View Motors Ltd.
Didsbury, Alb.



Scott Vickers
Summit Ford Sales (1982)
Limited
Rexdale, Ont.



Robert Violette
Violette Ltd.
Grand Falls, N.-B.



Myles Wallingford
Carie et Wallingford
Ford-Mercury Inc.
Buckingham, QC



Gerry Wood
Woodridge Lincoln
Mercury Sales Ltd.
Calgary, Alb.

Faute de place, nous ne vous montrons que nos 41 meilleurs concessionnaires.



Mark W. Hutchins
Président et chef
de la direction
Ford du Canada

Encore une fois cette année, nous sommes fiers de vous présenter les gagnants de la distinction la plus prestigieuse décernée par Ford du Canada : le Prix du Président du Conseil.

Nous félicitons chaleureusement chacun de ces 41 concessionnaires Ford et Lincoln Mercury ainsi que tous ceux et celles qui ont collaboré à leur réussite. Grâce à un professionnalisme de tous les instants, ces concessionnaires se retrouvent en tête de liste pour la satisfaction de la clientèle, pour la qualité de leur service et pour le dynamisme de leurs ventes.

Nous leur sommes très reconnaissants d'avoir donné le meilleur d'eux-mêmes et d'avoir constamment innové dans leur façon de vous servir.

Voilà pourquoi nous sommes fiers de leur remettre le prix du Président du Conseil. Et fiers de vous les présenter tous les 41.



Des idées qui font du chemin.

Le Devoir: une année 1993 « honorable » en dépit d'un déficit de 1,9 million

JULES BÉLIVEAU

Après avoir traversé l'été dernier une crise qui, selon Lise Bissonnette, a menacé à court terme l'existence même du journal, *Le Devoir* n'en a pas moins connu, compte tenu de la performance générale de la presse écrite, une année 1993 « honorable ». Et bien que cette année financière se soit soldée par un déficit d'exploitation de 1,9 million de dollars, la directrice du quotidien juge stimulants les résultats enregistrés lors du premier trimestre de 1994 et entrevoit enfin l'avenir avec une bonne dose d'optimisme.

Dans le rapport qu'elle a livré hier au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires du *Devoir* inc., filiale de l'Imprimerie populaire, Limitée, Mme Bissonnette a souligné que le journal dont elle assume la direction a connu l'an dernier une hausse rapide de son

tirage et un accroissement de ses revenus d'abonnement et de vente en kiosque. Elle a parlé d'une augmentation de 24 p. cent au premier poste et de 13 p. cent au second, ce qui a amené dans les coffres du *Devoir* un revenu total additionnel de 960 000 \$ comparativement aux résultats de l'année précédente. Ces progrès ont été réalisés à la suite du déménagement du quotidien dans le centre-ville de Montréal et après les changements majeurs effectués dans sa production, sa présentation et son contenu.

La directrice du *Devoir* a toutefois reconnu que le tirage du quotidien, après une augmentation rapide en février et mars de 1993, a légèrement baissé par la suite pour demeurer stable à environ 29 000 ou 30 000 exemplaires en semaine et à 37 000 ou 38 000 le samedi.

Mme Bissonnette a déploré que le plan d'affaires mis au point au *Devoir*, qui prévoyait qu'un tirage accru allait produire un impact sensible dans le domaine des revenus publicitaires, n'ait pas donné les résultats attendus. « *Le Devoir*, a-t-elle dit, n'a pu aller contre la tendance de l'ensemble de l'industrie des journaux, où le linéaire publicitaire a continué à diminuer tout au long de l'année 1993. Eu égard à la performance générale de la presse écrite, *Le Devoir* a toutefois connu une année honorable, avec une baisse de revenu de 1,8 p. cent seulement au chapitre de la publicité, ce qui signifiait 113 000 \$ de moins qu'en 1992. Mais ce résultat était loin des ressources requises en période de développement et de renouveau. »

La directrice du *Devoir* a appelé en quelques mots la crise de

l'été dernier, signalant que, au début d'août, les caisses du journal étaient pratiquement à sec. « Ces journées tendues se sont soldées par une entente avec l'ensemble des syndicats de la maison pour la mise en oeuvre d'un plan de compression à hauteur de 800 000 \$. »

Mme Bissonnette ne s'est guère étendue sur les douloureuses solutions imposées aux employés du *Devoir*.

Le président du syndicat de la rédaction du journal, M. Jean-Pierre Legault, a répliqué hier au rapport présenté par Mme Bissonnette en indiquant qu'il ne pouvait l'approuver entièrement. Et il s'en est pris à la gestion de la directrice, réclamant une attention particulière du conseil d'administration du *Devoir* à ce chapitre. « Nous demandons aux gens du privé, aux gens qui siègent au conseil ou conseil d'administration, a-t-il dit, de resserrer encore davantage la gestion quotidienne du journal, ce qui ne constitue en rien une intrusion dans le contenu rédactionnel. Et nous leur demandons également de s'attaquer au problème numéro un auquel nous faisons présentement face, qui est celui de la distribution et celui du contrôle des ventes en kiosques. »

M. Legault a précisé qu'il ne fait aucun doute pour les employés du *Devoir* que la situation s'est améliorée, qu'ils sont heureux d'y travailler mais que les relations de travail au sein de l'entreprise laissent encore à désirer.

Les Suédois vont inaugurer la dixième saison du concours d'art pyromusical

GEORGES LAMON

Dans trois jours les Montréalais revivront la magie des spectacles de feu d'artifice, comme chaque année depuis 1985. Pour une dixième année, les Montréalais envahiront les îles pour admirer ces faiseurs d'étoiles.

« Un pouvoir d'attraction qui, selon Thérèse Daviau, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable du dossier du Parc des îles, a également des retombées sur les Montréalais qui sentent ainsi leur appartenance à leur ville. »

C'est la firme suédoise Fyrverkeri Experterna AB, à Montréal pour la première fois, qui inaugurer cette dixième saison du concours d'art pyromusical. L'International Benson & Hedges, avec un spectacle intitulé *Les quatre saisons*, sur une musique spécialement écrite pour Montréal. La Suède est le 18e pays à être représenté à Montréal depuis 1985, et Giovanni Panzera la présente comme un concurrent « différent ». On ne connaît absolument rien de la firme suédoise.

Il était de circonstance que cet anniversaire soit rehaussé par un énorme gâteau qu'ont pu déguster les invités à cette conférence de presse pour annoncer l'événement, hier midi, sur la rive du lac des Dauphins.

Mais pour les artificiers, ce sera aussi un défi supplémentaire qu'impose l'AMARC, qui gère La Ronde, aux neuf concurrents de cette compétition. Cette année, ils devront se soumettre chacun à un thème musical imposé de cinq minutes, *Ouverture pour un feu d'artifice*, un assemblage d'extraits de musiques interprétées par l'Orchestre symphonique de Montréal et dirigé par Charles Dutoit. Le jury populaire composé de 30 membres pourra ainsi comparer le style et la maîtrise des artificiers participants. Un prix couronnera d'ailleurs la firme qui aura présenté les meilleures variations pyrotechniques sur ce thème imposé.

Comme l'an dernier, en plus des trois Jupiter traditionnels, un Jupiter spécial couronnera la contribution exceptionnelle d'une firme ou d'un individu au développement pyrotechnique.

Rappelons qu'outre la Suède, les amateurs pourront également voir à l'oeuvre les artificiers des pays suivants: le Canada (Fiat-

Mort de peur à cause d'une algarade

Presse Canadienne QUÉBEC

Un individu de 26 ans de Québec, Marco Labrie, a été accusé d'homicide involontaire, hier, au palais de justice de Québec, à la suite d'une altercation verbale survenue avec un homme de 37 ans vers 4 h du matin, hier, sur la rue Saint-Jean, à Québec.

Ebranlée par les menaces du passant, la victime, André Cauchon, aurait été terrassé par une crise cardiaque.

Les deux protagonistes ne se connaissaient pas et sortaient de deux établissements distincts lorsque la querelle s'est produite.

Labrie a été cueilli sur les lieux du drame par des policiers qui passaient par là et qui ont également interrogé des témoins de l'engueulade. Les autorités n'ont pas divulgué les motifs de la dispute mais ont précisé qu'à première vue, aucun coup n'avait été porté.

La victime, originaire de Québec, s'est évanouie sur le trottoir, à l'angle de la Côte Sainte-Genève, et son décès a été constaté à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Une autopsie sera pratiquée ce matin à Montréal pour connaître la cause exacte du malaise de M. Cauchon et voir s'il y a trace de coups.

ADOPTEZ-MOI!



GRAND MARQUIS LS 1994

POUR SEULEMENT

14 995\$*

TAXES, TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS!

COMPLÈTEMENT ÉQUIPÉ

INV. NO.: 94-371 - COULEUR CHAMPAGNE MÉTALLIQUE - CLIMATISEUR - FREINS ABS - SUSPENSION PNEUMATIQUE - GROUPE D'ÉCLAIRAGE - ETC...



4440 AUTOROUTE 440, LAVAL, 973-6666

SOLDE ANNIVERSAIRE

Jusqu'à

70%

de rabais

Lot de complets assortis 100% laine ou polyester/laine. Solde 139,99 Rég. 28 et 34\$ Jusqu'à 65% de rabais.	Lot de chemises habillées à manches longues Unis ou ton sur ton. Dans 5 magasins seulement** Solde 13,99 Rég. 20\$ 2 pour 20\$	Lot de chemises sport à manches longues Choix de motifs et teintes assorties. Solde 19,99 Régulier jusqu'à 65\$ 2 pour 35\$	Lot de 1,500 t-shirt Styles et teintes variées. Solde 14,99 Régulier jusqu'à 55\$			
T-shirt 100% soie imprimés Manches courtes, avec bande à la taille. Solde 29,99 Rég. 45\$	Lot de vestons sport Tissus et teintes assortis. Solde 139,99 Jusqu'à 50% de rabais.	Chemises habillées à manches longues Tissu "oxford" coton/poly. Solde 19,99 Rég. 40\$	Cardigans et chandails Fin de série. 50% de rabais Régulier jusqu'à 110\$ sur lot sélectionné			
Complètes assortis Excellent rapport qualité/prix. Solde 199,99 Régulier 295 à 350\$	Complètes assortis Qualité supérieure. Solde 229,99 Jusqu'à 30% de rabais	Complètes assortis Nouvel arrivage. Teintes variées, tissus assortis. Solde 259,99 Régulier 350\$	Complètes 100% laine Nouvelles teintes printanières. Tissus unis ou à motifs. Solde 289,99 Rég. jusqu'à 395\$	Chemises habillées à manches longues Marques réputées. Ton sur ton ou à rayures. Solde 29,99 Régulier 38 à 45\$	Chemises habillées à manches courtes Unies ou Ton sur ton Solde 17,99 Régulier 30\$ 2 pour 32\$	Chemises sport à manches courtes Grande variété de styles et de tissus. Solde 29,99 Régulier 38 à 45\$
Vestons sport Vert, aubergine et autres teintes. Solde 159,99 Régulier 225\$	Complètes semi-construits Léger, finis pêche en poly/coton. Vert ou ciment. Solde 99,99 Régulier 115 à 130\$	Chemises sport à manches courtes 100% soie. 4 teintes. Solde 19,99 Régulier 27\$	Blousons de printemps 100% coton ou poly-coton Solde 29,99 Rég. jusqu'à 50\$	Blousons Sur toute notre collection à prix régulier. 20% de rabais Régulier 55 à 110\$	Pantalons sport avec ou sans plis Poly/coton lavables teinture assortie. 7 teintes. Solde 34,99 Régulier 49,95 2 pour 60\$	Pantalons habillés toutes saisons 6 teintes au choix poly/rayonne ou Poly/laine. Solde 44,99 Régulier 60 et 65\$
Bermuda avec plis Poly/coton, fini pêche. Vert, beige, marine, aubergine. Solde 27,99 Régulier 35\$	Vaste choix de cravates assorties 100% soie ou polyester Solde 5\$ et 10\$ Régulier 20 à 45\$	Bas extensible en coton/nylon 10 teintes unies au choix. Solde 3,69 Régulier 5\$ 3 pour 10\$	Souliers d'été en cuir souple Lacés ou mocassins Solde 19,99 Régulier 35\$	Chaussures en cuir Lacés ou mocassins. Fin de séries Solde 29,99 Jusqu'à 60% de rabais	Chaussures cuir de veau 8 modèles. Lacés ou mocassins. Noir ou brun Solde 39,99 Régulier 80 à 95\$	Souliers sport lacés et mocassins en cuir Fin de séries Solde 49,99 Régulier 75 et 80\$

SOLDE ANNIVERSAIRE 20\$

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ C.P. _____

Téléphone: _____

Présentez ce coupon et obtenez un rabais additionnel de 20\$ à l'achat d'un complet 100% laine ou polyester/laine en solde ou à prix régulier.

SOLDE ANNIVERSAIRE 10\$

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ C.P. _____

Téléphone: _____

Présentez ce coupon et obtenez un rabais de 10\$ sur votre achat minimum de 50\$ de marchandise à prix régulier.

SAUVÉ

* Chaussures non disponibles à Place Ville-Marie.

** Chemises habillées à 13,99 ou 2 pour 20\$ disponibles seulement aux magasins suivant:

- Plaza St-Hubert
- Galeries d'Anjou
- Centre Laval
- Carrefour Laval
- Complexe Desjardins

Galeries d'Anjou.....351-6810	Carrefour Angrignon.....365-1070	Complexe Desjardins.....281-1611	Plaza St-Hubert.....273-6392
Place Ville-Marie.....861-3990	Place Rosemère.....435-6160	Centre Laval.....688-6292	(6554 rue St-Hubert) Stationnement à l'arrière rue Chateaubriand.
Galeries Joliette.....752-0950	Carrefour Laval.....681-9213	Promenades St-Bruno.....461-2832	

La belle et la bête



Alfa Roméo Spider Veloce

- Moteur 2 litres DOHC
- Coussin d'air côté conducteur
- Freins à disque assistés aux 4 roues
- Transmission manuelle 5 vitesses, ou transmission automatique disponible

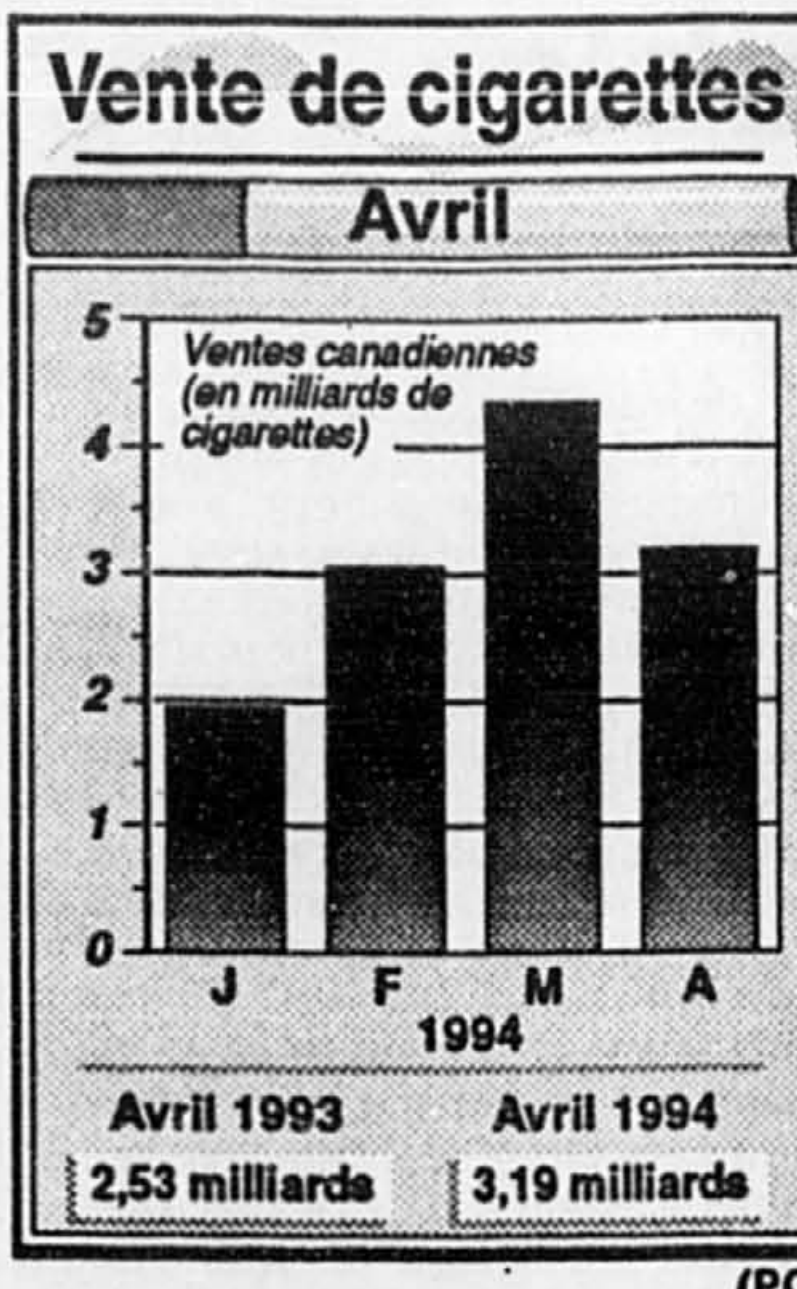
Alfa Roméo 164 LS

- 210 cv., 3 litres, moteur V-6
- Freins à disque aux 4 roues, antipatinage
- Garantie 3 ans, 60 000 km incluant entretien périodique sans frais
- Suspension ajustable électroniquement

LE POUVOIR DE VOUS EXPRIMER

SCOTTI
4330, rue Jarry est, St. Léonard
725-9394

AUTO Symbol
4000, rue Jean-Talon Ouest, Montréal
737-2532



Les ventes de cigarettes ont commencé à diminuer en avril

Presse Canadienne
OTTAWA

Les ventes de cigarettes ont baissé le mois dernier, mais les répercussions de la baisse des taxes sur le tabac sont difficiles à cerner.

Les ventes des manufacturiers canadiens de tabac ont diminué en avril par rapport au mois de mars, a révélé mardi Statistique Canada.

Cependant, une certaine confusion entoure les statistiques.

Si le nombre de cigarettes vendues au pays a diminué en avril par rapport au mois de mars, il

s'est vendu davantage de cigarettes en avril qu'au même mois, un an plus tôt.

Ottawa et plusieurs provinces ont abaissé leurs taxes sur le tabac en février, afin d'enrayer la contrebande. Dans les milieux de la santé, plusieurs groupes craignent que cette mesure n'incite davantage de gens à fumer.

Les ventes de cigarettes ont bien augmenté en mars, juste après les baisses de taxes. Mais le nombre de cigarettes vendues sur le marché intérieur est passé de 4,3 milliards, en mars, à 3,2 milliards, en avril.

Il est trop tôt pour dire si les réductions de taxes ont modifié les habitudes en matière de consommation de tabac, estime M. Luc Martial, analyste pour l'Association pour les droits des non-fumeurs.

Tout de même, une tendance se dessine: les exportations de cigarettes canadiennes ont décliné de façon marquée, passant de 1,8 milliard, en avril 1993 à 347 millions en avril 1994.

Pendant des années, la plupart des cigarettes canadiennes expédiées aux États-Unis ont été réimportées en fraude au pays et vendues illégalement à des prix nettement en-deçà des prix demandés pour les cigarettes «légalés».

Pour combattre la contrebande, le gouvernement a aussi imposé, en février dernier, une taxe sur les cigarettes de fabrication canadienne destinées à l'exportation.

Jeep



Jeep Cherokee Sport 1994

- Moteur de 4 L et 190 cv
- Boîte automatique à 4 rapports
- 4 roues motrices Command-Trac
- Climatiseur
- Galerie de toit
- Radiocassette AM/FM stéréo
- Poutres protectrices dans les portes
- Volant inclinable
- Lave/essuie-glace arrière

Prix de location Clé d'Or **344[†] \$** Par mois 30 mois
OU
Prix d'achat **21 994* \$**



Jeep YJ 'S' 1994

- Toit rigide
- Moteur de 2,5 L et 123 cv
- Boîte manuelle à cinq rapports
- 4 roues motrices Command-Trac
- Pneus tout terrain
- Radiocassette AM/FM stéréo
- Freins et direction assistés
- Moquette avant et arrière
- Sièges-banquets avec banquettes AR

Prix de location Clé d'Or **294[†] \$** Par mois 30 mois
OU
Prix d'achat **14 994* \$**

Eagle



Eagle Summit DL 1994

- Coussin gonflable côté conducteur
- Rétroviseurs extérieurs jumelés télécommandés
- Moteur de 1,5 L à injection
- Boîte manuelle à 5 rapports
- De la place pour 5 passagers
- Système d'échappement en acier inoxydable
- Dégivreur de glace arrière
- Freins assistés à l'avant
- Poutres protectrices dans les portes

9 494* \$



VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE JEEP ET EAGLE
VOUS POUVEZ LUI FAIRE CONFIANCE.



* Remise du fabricant incluse. Transport: (Cherokee-670 \$, YJ-600 \$, Summit-415 \$) en sus. Immatriculation, taxes et assurances en sus. Offres d'une durée limitée. Détails chez le concessionnaire. † Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Terme de 30 mois, avec versement initial de (Cherokee-2 551 \$, YJ-1 092 \$) ou échange équivalent. Immatriculation, transport, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Crédit Canada Ltée. Un dépôt de sécurité équivalent à un versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 62 500 km, au taux de 6¢ le km. Offres d'une durée limitée. Détails chez le concessionnaire.

Ne mettez pas les pieds à Miami

SANS ASSURANCE VOYAGE DESJARDINS

Forfait-été individuel : à partir de 20 \$

Encore plus avantageux pour tous les membres d'une même famille

Valable en tout temps jusqu'au 15 septembre 1994
Aux États-Unis et au Canada, hors de votre province de résidence

1 800 463-7830



Un seul appel suffit!



ACCEPTONS PRESCRIPTIONS DE L'EXTÉRIEUR

EXAMEN DE LA VUE SUR PLACE

2

POUR

1

OUVERT LE DIMANCHE

OU UNE SEULE PAIRE !

Choisissez deux paires de lunettes complètes (verres et montures) parmi notre collection mode, pour vous-même ou quelqu'un d'autre, et ne payez que la plus chère des deux! Cette offre s'applique également aux verres de contact*

OU Choisissez une seule paire parmi notre collection Sélection: Alfred Sung, Silhouette, Charmant, Charlie Chaplin, etc.

CLUB SEARS Carte de crédit Sears acceptée
Accumulez des points
*Simplex, sphériques clairs



AVIATEUR LARGE MÉTAL 1 **74⁹⁵⁵**
REG. 110\$

AVIATEUR LARGE MÉTAL 2 **74⁹⁵⁵**
REG. 110\$

CATS 1000 **79⁹⁵⁵**
REG. 110\$

RONDE MÉTAL **116⁹⁵⁵**
REG. 156\$

15 À 30 % DE RABAIS

SUR TOUTES LES LUNETTES DE SOLEIL EN MAGASIN

OFFRE EN VIGUEUR JUSQU'AU 30 JUIN 1994

CENTRE D'OPTIQUE **SEARS** MD

René Marchand et associés optométristes
22 CLINIQUES DANS TOUT LE QUÉBEC

Galerias d'Anjou: 493-6609
Carrefour Laval: 682-7818
Carrefour Angrignon: 366-6217
Les Promenades St-Bruno: 441-2831

Mail Champlain: 465-8542
Place Vertu: 331-6226
Galerias Rive-Nord: 657-1106
Fairview Pointe-Claire: 694-9840

*MD: Marque déposée de Sears, dont l'usage est autorisé au Canada

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

J'en achète! C'EST SÛR!

EN VENTE DU 24 MAI AU 1^{er} JUIN 1994

INFORMATIONS : 1 800 463-5229 ou (418) 528-1200

Québec

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

5 1/2 %
La première année

L'arrestation de Marc Duclos avait été orchestrée par le maire Olynyk

C'est ce qu'a indiqué en cour un policier chargé du maintien de l'ordre dans la salle du conseil municipal à Greenfield Park

GEORGES LAMON

Marc Duclos, ex-adversaire du maire Stephen Olynyk et Daniel Normandin, porte-parole de l'Association des citoyens de Greenfield Park, étaient les deux citoyens « les plus susceptibles d'être arrêtés » s'ils troublaient l'assemblée du conseil du 26 octobre 1993. Il ne s'agissait pas d'une décision spontanée mais plutôt orchestrée par le maire Stephen Olynyk, lui-même, avant la tenue de l'assemblée de conseil.

D'ailleurs, il avait été décidé que les deux policiers de faction au conseil ce soir-là attendraient un simple signe du doigt de la main du maire pour arrêter en particulier Marc Duclos.

L'agent Richard Patenaude, policier depuis 19 mois à Greenfield Park, qui a avoué ne pas connaître le règlement municipal 584, a

affirmé, hier devant le juge de la Cour municipale de Greenfield Park, Jean-Guy Clément, qu'en après-midi, le directeur de police Jean-Pierre Larose l'avait rencontré avec le sergent Michel Claude, pour les aviser de leur conduite à tenir à l'assemblée du conseil qui se tenait le soir même. Il s'agissait en l'occurrence de surveiller en particulier ces deux « fauteurs de troubles » qui avaient déjà eu maille à partir par leurs questions constantes avec le maire Olynyk.

Quant au sergent Michel Claude, il a précisé que le directeur Larose s'attendait que ce soir-là il pourrait y avoir « des problèmes à l'assemblée de conseil ». Il lui a mentionné les noms de Duclos et de Normandin.

Le juge Clément préside le procès de Marc Duclos, ex-conseiller municipal et ex-adversaire du

maire Stephen Olynyk, qui a plaidé non-coupable à une accusation d'avoir troublé l'ordre d'une séance du conseil. Il avait d'ailleurs été arrêté par les policiers pour avoir trop insisté auprès du maire Olynyk en réclamant des réponses à ses questions sur des dérogations mineures concernant entre autres l'édifice du 800, rue Victoria, « un dossier chaud et problématique depuis longtemps » pour le conseil.

Me Daniel Chénard, avocat de Marc Duclos s'est d'ailleurs interrogé sur la raison de cette arrestation de Duclos, qui avait osé revenir à la charge avec ses questions en dehors de la période réservée aux citoyens, lui qui n'avait fait que s'esclaffer devant le refus du maire de répondre. Au moment de son arrestation, Duclos était assis dans la salle du conseil et ne disait plus un mot.

« Si le maire ne leur avait pas fait signe, ils (les policiers) n'auraient pas arrêté quelqu'un, a soutenu Me Chénard. C'est une décision dictée par le maire lui-même. Pourtant, a-t-il ajouté, un citoyen anglophone s'est adressé au maire aussi, mais il n'a été l'objet d'aucun signe de la part du maire aux policiers. »

D'ailleurs, l'agent Patenaude a indiqué avoir conseillé à Marc Duclos de ne pas revenir dans la salle du conseil une fois être allé s'identifier au poste de police et reçu sa contravention de 100\$ et après sa « libération ». « Il aurait pu être accusé par la suite d'entrave au travail d'un agent de la paix », a-t-il ajouté.

Aucun rapport n'a été rédigé à la suite de cette arrestation, mais simplement une contravention signifiée à Marc Duclos.

Plusieurs témoins ont été entendus au cours de la journée d'hier, dont les deux policiers, la conseillère Mireille Carrière et le directeur général de la ville Sami Iskandar.

Le tribunal a ajourné; il fixera une autre date pour la poursuite du procès au cours duquel on devrait encore entendre cinq témoins: un pour la poursuite et quatre pour la défense.

Ne campez pas à Cape Cod cet été

SANS ASSURANCE VOYAGE DESJARDINS

Forfait-été individuel : à partir de 20 \$

Encore plus avantageux pour tous les membres d'une même famille

Valable en tout temps jusqu'au 15 septembre 1994. Aux États-Unis et au Canada, hors de votre province de résidence

1 800 463-7830



Un seul appel suffit!

4 jours seulement GRAND SOLDE DE BIJOUX

Square Phillips

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 50 %

Une occasion unique de vous procurer des bagues serties de pierres précieuses, des bijoux en or 14 ou 18 carats et beaucoup plus, parmi une sélection de notre joaillerie fine.

DU 25 AU 28 MAI



BIRKS

Fontaine 9780 SHERBROOKE EST, 352 3913

DU MERCREDI 25
AU DIMANCHE
29 MAI INCLUS!

50%
La plus belle
collection de
meubles
contemporains
à Montréal!

50 HEURES
50% D'ESCOMPTE
50% DU PLANCHER

ON MANIFESTE
CHEZ FONTAINE.
C'EST LE TEMPS
D'EN PROFITER!



ALCOOL DROGUE



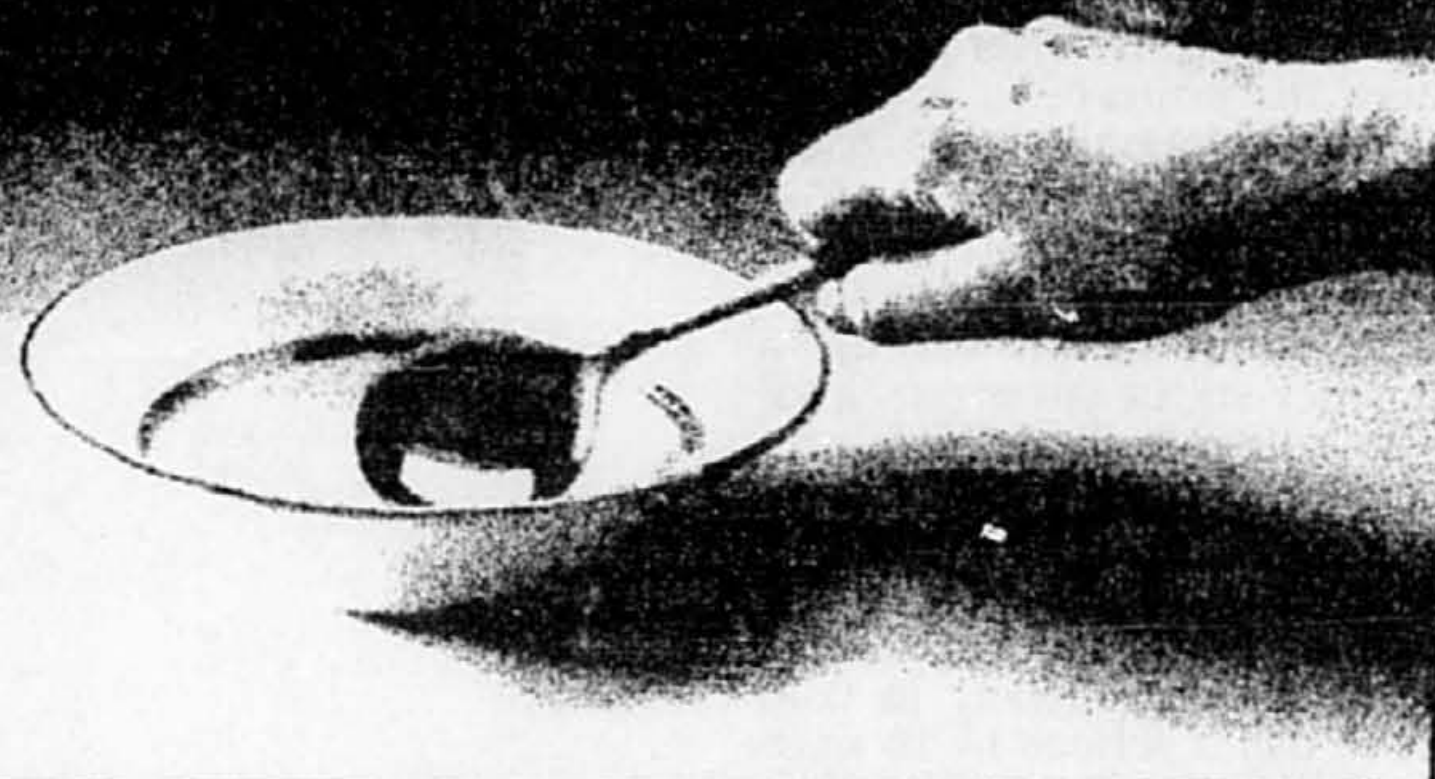
DEPUIS 1978

SI C'EST UN
PROBLÈME
DANS TA VIE, JE
SUIS PRÊT À T'AIDER.
PAUL AQUIN
ET SON PERSONNEL
(514) 229-3426
TÉLÉCOPIEUR
229-7882

PAVILLON GRAND ELAN

4171, RUE ROLLAND, C.P. 119 MONT-ROLLAND (QUÉBEC) J0R 1G0
IL Y A UN SEUL ET UNIQUE PAVILLON GRAND ELAN À MONT-ROLLAND.

« J'EN AI SOUPÉ DE LA FAIM »



Nous avons besoin de
nourriture non périssable:
aidez-nous. Téléphonnez au

842-6822

ORGANISATION JEUNESSE AU SOLEIL
SUN YOUTH

LA VENTE ANNIVERSAIRE RABAIS ENSOLEILLÉS SUR LES COTONS IMPRIMÉS

JUSQU'À

50%
DE
RABAIS!

150cm, 100% coton.
Prix cour. jusqu'à: 13,99m

PRIX SPÉCIAL
À PARTIR DE:

4 99
m



BUTTERICK 3487

IMPRIMÉS
POUR ENFANTS

115cm, poly-coton
Prix cour. jusqu'à: 9,99m.

PRIX SPÉCIAL
à partir de: **3 99**
m

POLY-COTON
IMPRIMÉ

115cm
Prix cour.: 5,99m.

PRIX SPÉCIAL: **4 79**
m

ACCESSOIRES
DE COUTURE

33 1/3% De
rabais

• TOUS LES FILS KOBAN
• TOUS LES ELASTIQUES
• TOUTES LES EPAULETTES
• TOUS LES CISEAUX
SANS EXCEPTION!

TOUS LES PATRONS

Vogue
Butterick

3 POUR 1*

*De valeur égale ou moindre.

COTON BRUT

150cm,
100% coton
Prix cour.: 6,99m.

PRIX SPÉCIAL
à partir de: **4 99**
m

"SEERSUCKER"
IMPRIMÉS

115cm
65% poly., 35% coton
Prix cour.: 6,99m.

PRIX SPÉCIAL: **4 99**
m

NOUVEAU!
LES GALERIES JOLIETTE
Joliette, Québec, 753-1144

Plus de 45 magasins pour
vous servir! Consultez les
pages jaunes pour connaître
le magasin le plus près
de chez-vous.

Bouclair

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE: Nos magasins sont maintenant ouverts à compter de 10h du lundi au vendredi. Le samedi à compter de 9h et le dimanche de 12h à 17h.

Ces articles ainsi que
plusieurs autres sont
en solde jusqu'au
27 mai 1994 - ou
jusqu'à épuisement
de la marchandise.

Pour renseignements:
Communiquez avec
La Fondation Québécoise
de la Migraine et des Céphalées
3587, avenue Papineau
Montréal (Québec)
H2K 4J7

(514) 529-3449
1 800 463-TÊTE
(sans frais pour les autres régions)



FONDATION QUÉBÉCOISE
DE LA MIGRAINE
ET DES CÉPHALÉES

Attentat du World Trade Center: 240 ans de prison chacun aux 4 responsables

AP
NEW YORK

Les quatre accusés dans le procès de l'attentat du World Trade Center, Mohammed Salameh, Nidal Ayyad, Mahmoud Abouhalima et Ahmad Ajaj, ont été condamnés chacun, hier, à 240 années de prison et 250 000 \$ d'amende par un tribunal de New York.

L'attentat, commis le 26 février 1993, avait provoqué la mort de six personnes, blessé plus d'un millier d'autres et provoqué pour plus d'un demi-milliard de dollars de dégâts. Les quatre hommes avaient été reconnus coupables par un tribunal le 4 mars, à l'issue d'un procès de plus de cinq mois et qui a vu défiler plus de 200 témoins.

Le juge Deffy a déclaré que la peine de 240 ans infligée à chacun des condamnés a été fixée en fonction de l'espérance de vie restante des six victimes (180 ans), auxquels s'ajoutent 30 ans de prison pour deux autres chefs d'accusation.

Salameh, un Palestinien âgé de 26 ans, avait été reconnu coupable d'association de malfaiteurs, possession d'explosifs et d'agression. Il avait notamment loué la camionnette qui servit à transporter la bombe dans le stationnement intérieur du World Trade Center.

Touvier restera en prison

REUTER
VERSAILLES

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles a rejeté hier la demande de mise en liberté de l'ancien milicien Paul Touvier, condamné le 20 avril à la réclusion criminelle à perpétuité.

Dans son arrêt, la cour a balayé tous les arguments de Me Jacques Trémolet de Villers, qui soutenait que son client était détenu illégalement en l'attente de l'arrêt de la cour de Cassation sur le pourvoi formé après la condamnation de l'ancien milicien.

« Aucune décision de mise en liberté n'ayant été prise par la cour d'assises au cours des débats, l'ordonnance de prise de corps continue à produire effet pendant la durée du pourvoi », écrivent les magistrats versaillais.

Me Trémolet de Villers affirmait que, en l'attente de la décision définitive de la Cour suprême, son client devait revenir à son dernier statut antérieur, à savoir le contrôle judiciaire prononcé par la cour d'appel après son renvoi devant les assises, le 7 juillet dernier.

La cour répond qu'en se constituant prisonnier devant la cour d'assises des Yvelines le 16 mars 1994, veille de son procès, l'ancien milicien « a mis fin, de manière définitive, au contrôle judiciaire ».

Enfin, les magistrats jugent « la détention de Paul Touvier nécessaire pour préserver l'ordre public du trouble toujours actuel causé par les faits pour lesquels il a été renvoyé devant la cour d'assises, s'agissant de la complicité de l'exécution de sept otages juifs par la Milice ».

« Sa détention est l'unique moyen d'assurer l'exécution de l'arrêt de condamnation », concluent-ils, rappelant que « jusqu'en 1989, il a fui la sanction qui pouvait être prononcée à son encontre ».

Les West accusés d'un autre meurtre

REUTER
GLOUCESTER, Angleterre

Rosemary, épouse du maçon Frederik West, accusé du meurtre d'au moins 11 jeunes femmes, a été inculpée d'un huitième meurtre de concert avec son mari dans leur « maison de l'horreur » de Gloucester, a annoncé hier la police.

Cette nouvelle inculpation concerne Alison Chambers, disparue en 1979 à l'âge de 17 ans, et dont le corps figure parmi les neuf retrouvés par la police sous les dalles en béton de la dernière maison des West au désormais célèbre 25, Cromwell Street.

Frederik West, 52 ans, est accusé de ces neuf meurtres plus celui de sa première épouse Catherine, dont le corps a été retrouvé dans un champ des environs de la ville, et de leur fille Chairmaine, 8 ans, exhumée d'une autre maison de Gloucester, où il avait habité avec Rosemary au début des années 1970.

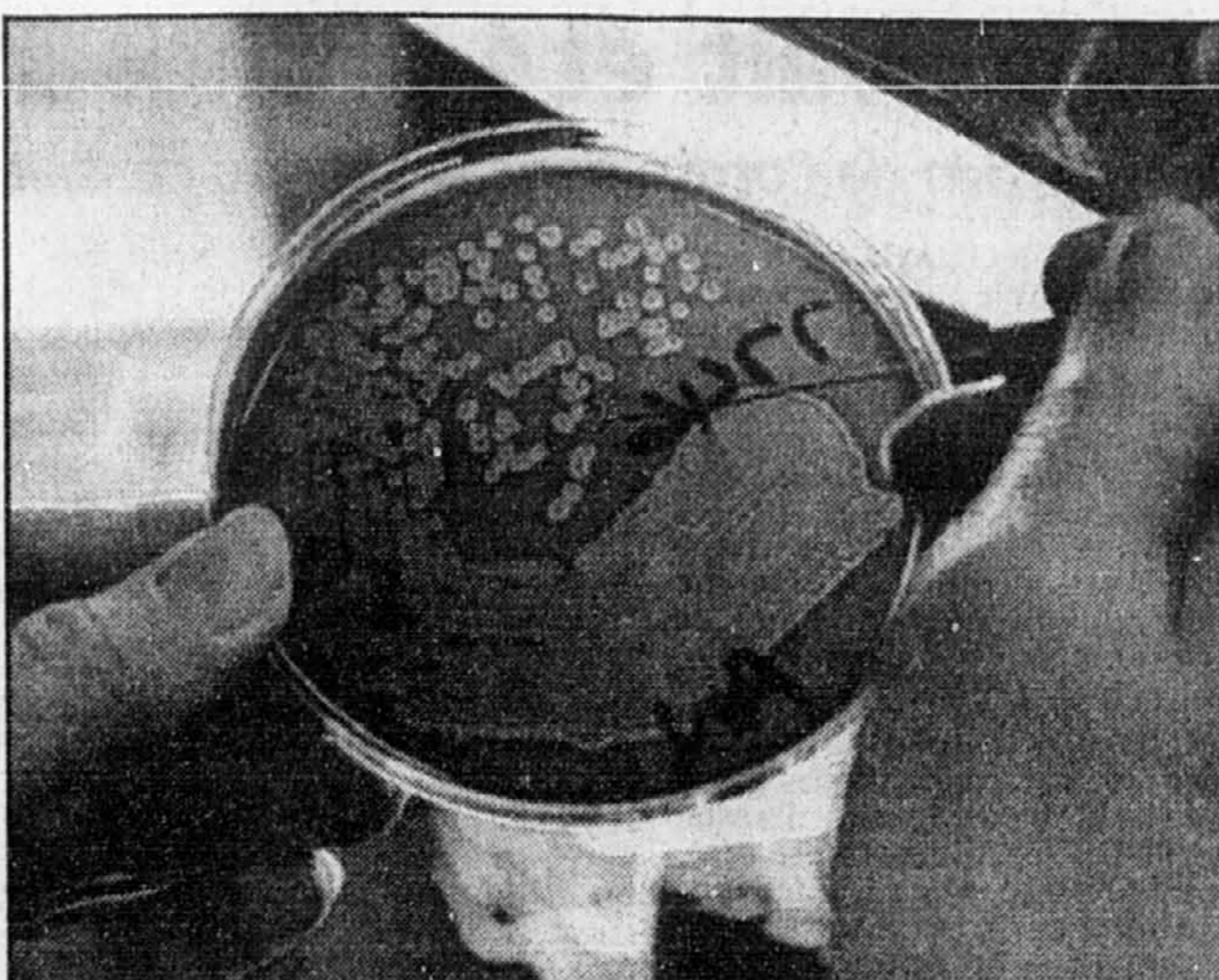
La police, qui continue à fouiller cette deuxième maison à la recherche de nouveaux cadavres, pense que Frederik West pourrait avoir commis jusqu'à 15 ou 16 meurtres, ce qui ferait de lui le plus grand criminel de l'histoire contemporaine en Grande-Bretagne.

Nidal Ayyad, 26 ans également, avait été reconnu coupable d'avoir acheté les composants chimiques de la bombe, puis fait parvenir aux organes de presse un communiqué motivant l'attentat par l'aide américaine à Israël.

Mahmoud Abouhalima, 34 ans, a été reconnu complice de la fabrication de l'engin.

Enfin, Ahmad Ajaj, 28 ans, avait fourni des manuels de fabrication pour l'engin explosif. Au moment même de l'attentat, il se trouvait en prison pour avoir utilisé un faux passeport.

Les quatre hommes ont annoncé leur intention de faire appel.



Une forme mutante de la streptococcus bacterium serait responsable. PHOTO REUTER

Bactérie mortelle dans le sud de l'Angleterre

REUTER
LONDRES

Des hôpitaux du sud de l'Angleterre ont fait état de trois nouveaux cas d'une maladie mortelle due à une bactérie qui dévore la chair de ses victimes. Ces révélations portent à dix en Grande-Bretagne le nombre de victimes de cette maladie, dont cinq en sont morts, ont déclaré hier les autorités.

Les nouveaux cas de la maladie, qui jusqu'alors était circonscrite au comté du Gloucestershire dans l'ouest de l'Angleterre, ont été enregistrés au sud-est de Londres et dans les comtés du Surrey et du Hertfordshire, situés respectivement au sud et au nord de Londres.

Sur les sept cas recensés au Gloucestershire au cours des quatre derniers mois, trois ont été mortels. Des trois nouveaux cas qui viennent d'être révélés, deux ont entraîné la mort depuis le début de l'année. Les médecins sont stupéfiés par la mystérieuse bactérie qui détruit la peau et les tissus humains et peut tuer en quelques heures. De telles infections tuent normalement seulement une ou deux personnes par an.

Certains médecins se demandent si l'organisme responsable ne serait pas une forme mutante de la streptococcus bacterium, organisme habituellement inoffensif qui vit dans la gorge des humains. Les symptômes sont la fièvre, de fortes douleurs, des vomissements et la diarrhée.

LIBRAIRIE LE BOUQUIN
Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:
- lois, règlements
- livres administratifs, techniques
- livres d'art, etc.
Commandes téléphoniques acceptées.
395, Boul. Cartier, Laval
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844
CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Ne vous sautez pas à Ogunquit
SANS ASSURANCE VOYAGE DESJARDINS
Forfait-été individuel : à partir de 20 \$
Encore plus avantageux pour tous les membres d'une même famille
Valable en tout temps jusqu'au 15 septembre 1994
Aux États-Unis et au Canada, hors de votre province de résidence
1 800 463-7830
Assurance-vie Desjardins
Un seul appel suffit!

LA PLACE POUR UNE HONDA
FINANCEMENT OU 1^{ER} PAIEMENT SEPT. 94
4,8%*
+ CLIMATISEUR GRATUIT SUR MODÈLE ACCORD LX ET CIVIC SE 94
+ SERVICE 1^{RE} CLASSE INCLUS.
*12 premiers mois, FINANCEMENT 60 MOIS
TOUS DÉTAILS SUR PLACE, LES OFFRES COMBINÉES PRENNENT FIN LE 31 MAI 1994.
700, boul. Labelle, Blainville (aut. des Laurentides, sortie 25)
HONDA blainville 435-1122 / 875-1920



Il n'y a plus de limite à ce que vous pouvez économiser avec la Carte CIBC Ford VISA.*

unitel **Voyages Viau Marlin** **Hertz**

La Carte CIBC Ford VISA, votre carte-clé pour économiser, vous offre une remise de 5% sur tout achat, que vous pouvez ensuite appliquer à un nouveau véhicule Ford, Mercury ou Lincoln. Vous pouvez ainsi économiser jusqu'à 700 \$ par année, soit jusqu'à 3 500 \$ en cinq ans. Ou encore jusqu'à 1 400 \$ par an ou 7 000 \$ en tout, si vous utilisez la Carte CIBC Ford VISA Or.

Ce qu'il y a de nouveau, c'est qu'à compter du 1^{er} juin, lorsque vous utilisez la Carte CIBC Ford VISA pour régler un appel interurbain via le réseau Unitel, ou un forfait-vacances chez Voyages Viau Marlin, ou une location d'automobile chez Hertz, vous obtenez, en plus de votre remise habituelle de 5%, une remise supplémentaire pouvant atteindre 5%. Et il n'y a pas de limite à ce que vous pouvez économiser en surplus!

Bien sûr, votre remise s'applique au meilleur prix qui vous est proposé pour votre nouveau véhicule et se combine à toute offre du constructeur. En fait, vous pourriez bien en avoir assez pour payer votre nouveau véhicule en entier!

La Carte CIBC Ford VISA: la carte-clé qui vous fait faire du chemin.
Pour obtenir des renseignements ou faire votre demande, composez le 1 800 465-CIBC.

La carte-clé pour économiser.

CIBC et Ford du Canada: titulaires de licence de cette marque.
* Certaines conditions ainsi que des frais annuels s'appliquent. Renseignez-vous sur ce programme.